LA NR
LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE
www.lnr-dz.com
Quotidien d'information indépendant - N° 7928 – Jeudi 28 mars 2024 - Prix : 10 DA

QUI MÈNE LE JEU ?

La Russie entraînée par les Etats-Unis dans une guerre d'attrition et de perdition

Page 6

SELON UN RAPPORT DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

Plus de 63.000 migrants clandestins morts ou disparus en dix ans

© Photo : D.R

La migration clandestine s'est accentuée dans le monde dans ce 21ème siècle. Les raisons sont multiples et multiformes à la fois mais, les causes économiques, socio-économiques et sécuritaires demeurent les plus répandues. 84% de l'économie mondiale est détenue par les G20, voire les pays les plus riches sur terre et les 16% sont réparties entre 175 autres pays restant du monde, une répartition injuste, déséquilibrée et démesurée qui pousse les plus démunis sur terre à la migration au détriment de leurs vies. Lire en page 2

DURANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU MOIS DE RAMADHAN

116 morts sur les routes dénombrés par la Gendarmerie nationale

Page 2

PRISE EN CHARGE DES SANS DOMICILES FIXES À ALGER :

Page 3

Des efforts déployés mais beaucoup reste à faire

OMAR REKKACHE, DG DE L'AAPI:

«Le foncier orienté vers les investissements prioritaires pour l'économie»

Page 4

Chiffre du jour

Le nombre de véhicules roulant au GPL/c franchit le seuil de 1 million à la fin de 2023

MÉTÉOROLOGIE À BISKRA

Un mort et 2 blessés graves suite à l'effondrement d'un mur

Les vents violents qui ont affecté la région de Biskra, dans la nuit de mardi à mercredi, ont causé l'effondrement d'un mur, provoquant le décès d'une personne et occasionnant de graves blessures à deux autres, a-t-on appris auprès de la Protection civile. Le lieutenant Taki-Eddine Gouasmia, responsable de la cellule d'information de la direction de wilaya de ce corps constitué, a précisé que les vents particulièrement violents enregistrés dans la wilaya de Biskra sont à l'origine de la chute d'un mur du 2ème étage d'un immeuble récemment construit dans la cité Messaoudi-Mustapha de Biskra, entraînant la mort d'un homme de 24 ans et blessant grièvement deux autres.

BOUTEILLES DE GAZ

Naftal lance la 8ème édition des soirées portes ouvertes

La 8ème édition des soirées portes ouvertes de la Société nationale de commercialisation et de distribution de produits pétroliers (Naftal) a été lancée à Alger, afin de sensibiliser le grand public quant aux bonnes pratiques pour l'utilisation des bouteilles de gaz butane afin d'éviter les accidents domestiques. Tenue lundi dans la soirée, la cérémonie de lancement de cette manifestation qui s'étalera jusqu'au 29 mars, au niveau de l'Office Riadh El-Feth d'Alger a été supervisée par le Président-directeur général (P-dg) de Naftal, Djamal Cherdoud, en compagnie notamment du secrétaire général du Syndicat national de Naftal, Amrani Abdelhak, et des cadres du Groupe.

PARLEMENT PANAFRICAIN

Nomination de l'Algérienne Lammali ambassadrice pour la paix et la sécurité

L'Algérienne Behdja Lammali a été nommée mardi par le président du Parlement panafricain (PAP), Fortune Zephania Charumbira, ambassadrice panafricaine pour la paix et la sécurité du PAP avec «effet immédiat». «J'ai l'honneur de vous informer de votre nomination en tant qu'ambassadrice panafricaine pour la paix et la sécurité du PAP avec effet immédiat», lit-on dans la lettre de nomination. «En tant que leader avoué de la paix avec une passion indéfectible pour la résolution des conflits, nous espérons que vous tirerez parti de votre rôle d'ambassadrice du PAP pour plaider pour la paix, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale en Afrique en général» et dans le conflit au Proche-Orient.

Selon un rapport de l'Organisation internationale pour les migrations

Plus de 63.000 migrants clandestins morts ou disparus en dix ans

La migration clandestine s'est accentuée dans le monde dans ce 21ème siècle. Les causes sont multiples et multiformes à la fois mais, les causes économiques, socio-économiques et sécuritaires demeurent les plus répandues. 84% de l'économie mondiale est détenue par les G20, voire les pays les plus riches sur terre et les 16% sont réparties entre 175 autres pays restant du monde, une répartition injuste, déséquilibrée et démesurée qui pousse les plus démunis sur terre à la migration au détriment de leurs vies.

La mer Méditerranée fut parmi les voies les plus meurtrières dans le monde pour les migrants clandestins, où le nombre des morts est le plus élevé dans le monde. (Photo : D.R)

Dans son dernier rapport publiée pas loin qu'avant-hier mardi, l'agence des Nations unies (ONU) pour les migrations, en l'occurrence l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a dévoilé le bilan des migrants morts ou disparus durant la dernière décennie, voire entre la période allant de l'année 2014 à 2024, où l'OIM a révélé 63.000 cas, toutefois cette dernière a indiqué que le chiffre est beaucoup plus considérable en raison de la difficulté de collecter des données fiables. Le même rapport fait état de la mort, en 2023, de plus de 8.500 personnes sur les routes de l'exil dans le monde entier, ce qui en fait l'année la plus meurtrière depuis que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a commencé à compiler ces données. La plupart des migrants clandestins péris au cours de leurs traversées, que ce soit sur mer ou par voie terrestre, n'ont pas été identifiés, indique le même rapport. Ce dernier a fait observer que la mer Méditerranée fut parmi les voies les plus meurtrières dans le monde pour les migrants clandestins, où le nombre des morts est le plus élevé dans le monde. Selon un décompte fait par l'OIM, plus de 27.000 migrants clandestins ont péris en mer Méditerranée au cours des dix dernières années. En 2023, plus de 2.500 hommes, femmes et enfants sont morts ou disparus en Méditerranée, selon l'agence de l'ONU, cela représente une hausse de près de 50% par rapport à la même période en 2022. Dans le cadre de son projet baptisé ''Missing Migrants'', l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a précisé que plus de 50% des migrants ayant perdu la vie au cours de la dernière décennie sur les routes de l'exil sont morts en mer, soit plus de 36.000 décès sur dix ans. Toujours selon le rapport de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) publié avant-hier mardi, près de 60% de ces personnes sont mortes noyées à la suite de naufrages. Nombreuses parmi les personnes mortes dans des naufrages collectifs, leurs corps n'ont pas été retrouvés, a noté le nouveau rapport de l'OIM, tout en ajoutant que plus des deux tiers des personnes dont le décès a été documenté dans le cadre du projet ''Missing migrants'' n'ont pas pu être identifiées, une situation douloureuse pour les familles des victimes, a souligné l'OIM dans son rapport 2024.

Autre enseignement du rapport : plus d'un migrant sur trois dont l'origine a pu être identifiée venait d'un pays en guerre, dit l'agence dont l'une des priorités est de travailler avec les gouvernements «pour faciliter des voies d'accès sûres, régulières et ordonnées afin d'éviter des pertes de vies inutiles», a fait part l'OIM dans son dernier rapport. Selon la même Organisation relevant de l'ONU, «les capacités de recherche et de sauvetage pour aider les migrants en détresse en mer doivent être renforcées pour aider à sauver des vies», ajoute cette agence de l'ONU dans la présentation d'un rapport analysant les décès et disparitions de migrants depuis dix ans.

D'autre part, et malgré des progrès économiques réalisés dans toutes les régions du monde en 2023, de nombreux pays de l'Afrique, notamment les Subsahariens, de l'Amérique du Sud et de l'Asie du Sud continuent à faire face à de grandes difficultés économiques, politiques, sécuritaires et même géopolitiques et demeurent sous le seuil de la pauvreté, ce qui pousse de nombreux jeunes à quitter ces régions et de tenter d'aller vers d'autres pays plus modernes et plus riches, où la vie est plus clémente et les chances de travailler sont les plus élevées.

Sofiane Abi

Durant la première moitié du mois de Ramadhan

116 morts sur les routes dénombrés par la Gendarmerie nationale

La Gendarmerie nationale a rendu avant-hier le bilan des morts sur les routes pendant la première moitié du mois de Ramadhan, où elle a fait état de la mort de 116 personnes et 411 blessées.

Le bilan a été annoncé avant-hier par le commandant Samir Bouchehit, voire le responsable de la Communication au Centre d'information et de coordination routière relevant de la Gendarmerie nationale qui, dans une déclaration accordée à l'APS a fait état de la mort de 116 victimes et des blessures à 411 personnes durant la première moitié de Ramadhan à travers 278 accidents de la route survenus, dans la plupart ces cas, à quelques heures seulement avant la rupture du jeûne (El-Iftar).

«Les victimes dénombrées par les services de la Gendarmerie nationale sont recensées au niveau des territoires de compétence relevant de la Gendarmerie nationale», a précisé le Commandant Samir Bouchehit. Ce dernier a indiqué que l'excès de vitesse était la principale cause de ces accidents, notamment quelques minutes avant la rupture du jeûne, citant également comme autres causes les manœuvres dangereuses, l'imprudence de certains conducteurs et le manque de concentration au volant.

Selon le même responsable, les bus de transport de voyageurs et les véhicules de transport de marchandises sont à l'origine de la plupart de ces accidents, avant les véhicules de transport en commun.

Par ailleurs, il y a quelques jours seulement, la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) avait annoncé la mort de 19 personnes à travers 540 accidents de la circulation survenus durant la période allant du 11 au 23 mars dernier, tandis que le nombre des blessés à dépassé les 670 cas au cours de la même période. Aussi, la DGSN a informé l'exécution de 4.150 infractions au code de la route liées au dépassement de la vitesse légale survenus à quelques heures seulement d'El-Iftar. Parmi ces infractions figurent 2.199 délits liés à l'excès de vitesse dans les zones urbaines.

Impliquée à son tour dans la lutte contre le phénomène des accidents de la route, la Direction générale de la Protection civile (DGPC) avait rendu, à son tour, un bilan des interventions opérationnelles de ses unités au cours des quinze premiers jours du mois sacré, où elle a fait état de la mort de plus d'une centaine de personnes.

Enregistrant le bilan le plus lourd de la journée durant le Ramadhan, la DGPC avait indiqué qu'au cours de la période allant du 21 au 22 mars passé, 16 personnes avaient trouvé la mort et 416 autres avaient été blessées, dont 8 personnes (sept hommes et une femme) avaient péris à Béjaïa lors d'une collision mortelle entre un véhicule (taxi) et un camion au lieu dit Biziou, commune d'Amalou, dira de Seddouk.

S. Abi

REPÈRE

Algérie-Russie:

Un mémorandum d'entente de coopération dans l'utilisation pacifique du nucléaire

Le ministère de l'Energie et des Mines et la société russe d'énergie nucléaire ''Rosatom'' ont signé, avant-hier mardi à Sotchi (Russie), un mémorandum d'entente de coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, indique un communiqué du ministère.

La signature du mémorandum s'est déroulée en marge de la 13e édition du forum international ''AtomExpo'', qui s'est tenu au parc Sirius des sciences et des arts à Sotchi (Russie), les 25 et 26 mars en cours.

Le mémorandum d'entente comprend une feuille de route pour les activités de coopération conjointe pour les années 2024 et 2025, qui englobent l'utilisation des applications nucléaires dans le domaine de la santé, du traitement par rayonnement, des réacteurs de recherche, des produits pharmaceutiques nucléaires, de la formation scientifique et technique, ainsi que le développement de technologies et d'applications nucléaires à des fins pacifiques, selon le communiqué.

L'exposition ''AtomExpo 2024'', intitulée ''Energie propre : construire l'avenir ensemble'', a été organisée à travers des séances thématiques et des expositions présentant les principales avancées technologiques réalisées par les sociétés nucléaires russes et internationales.

Cette édition a également inclus un vaste programme d'échanges de vues, sous forme de tables rondes et de débats, avec la participation de dirigeants de l'industrie nucléaire, de directeurs d'entreprises internationales et d'experts mondiaux.

A noter que l'exposition a été inaugurée par le directeur général de Rosatom, Alexey Likhachev, le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Rafael Mariano Grossi, et la directrice générale de l'Association nucléaire mondiale, Sama Bilbao y León.

Voir sur Internet
www.lnr.dz.com

Prise en charge des sans domiciles fixes à Alger :

Des efforts déployés mais beaucoup reste à faire

La situation des personnes sans abri (SDF) s'est améliorée par rapport aux années précédentes mais beaucoup reste à faire dans la prise en charge de cette catégorie de personne.

Une maman et ses filles ont choisi cet endroit situé à proximité de la DGSN pour échapper aux agressions dont elles font l'objet. (Photo : D.R)

Les représentants de la société civile avec qui nous nous sommes entretenus à ce sujet ont indiqué que grâce aux efforts déployés par les autorités locales, notamment par la présidente de l'APC d'Alger, la situation des sans domicile fixes s'est nettement améliorée mais il reste beaucoup à faire notamment l'hébergement et surtout le suivi de cette catégorie de personne.

Les représentants de la société civile nous ont indiqué que la situation des personnes sans domiciles fixes s'est améliorée.

«Les services du SAMU et les brigades mixtes ne ménagent aucun effort pour prendre en charge les personnes de cette catégorie», ont-ils déclarés.

Nos interlocuteurs n'ont pas manqué de saluer les efforts considérables déployés par la présidente de l'APC d'Alger qui est à l'origine de la nette amélioration de la situation de ces malheureuses personnes. «Il suffit qu'un cas de ces personnes soit signalé et c'est la présidente de l'APC de la wilaya d'Alger en personne qui intervient pour sa prise en charge immédiate», a déclaré un représentant de la société civile. Alors que poursuivons notre entretien avec les représentants de la société civile, une dame est intervenue pour signaler le cas d'une mère et ses filles qui vivent dans la rue au niveau de la rue Sidi Abderrahmane à proximité du lycée ''Emir Abdelkader''. Cela fait plusieurs années que la maman et ses filles dorment à la belle étoile et vivent grâce à la charité des voisins et des personnes qui passent par cet endroit au quotidien. Au niveau de cet endroit, nous avons constatés nous-mêmes une fille qui dormait en plein jour sous une petite tente en plastique. La tente a été accrochée au mur du Lycée ''Emir Abdelkader'' à quelques mètres seulement des escaliers qui mènent vers la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN). Sur place, un travailleur d'un chantier s'est avancé vers nous pour apporter son témoignage au sujet de la maman et de ses filles. Ce dernier nous a expliqué que la maman et sa fille vivent le calvaire au quotidien.

Selon notre interlocuteur, la maman et ses filles ont choisi cet endroit situé à proximité de la DGSN pour échapper aux agressions dont elles font l'objet. Une dame qui se trouvait sur place a également apporté son témoignage indiquant qu'il y avait également une jeune mère et son bébé qui vivent à la belle étoile dans cet endroit. La dame en question a ajouté à propos de la jeune mère indiquant qu'elle a été agressée à plusieurs reprises physiquement et même sexuellement.

Ecoutons la dame qui a bien voulu apporter son témoignage : «Je passe chaque jour par cet endroit et je vois la maman et ses filles ainsi que la jeune mère avec son bébé. Ces malheureuses personnes ont choisi de se mettre dans cet endroit pour échapper aux agressions. Parfois, ce sont les élèves qui sortent des écoles qui lancent des pierres et des projectiles sur ces personnes malheureuses». A ce sujet, nous avons pris attache avec la directrice de l'Action sociale (DAS) qui nous a déclaré que ces personnes ne sont pas les seules.

«Nos équipes travaillent avec les brigades de nuit, elles interviennent chaque nuit pour mettre à l'abri les personnes sans-abris. Malgré nos efforts, nous n'avons pas réussi a joindre la présidente de l'APW. De son côté, la présidente de l'Assemblée populaire communale (APC) nous a déclaré que ses services ne ménagent aucun effort pour venir en aide à ces personnes. Cette dernière nous a fait savoir que l'Etat a mis en place des structures d'accueil adéquates et des budgets énormes pour la prise en charge des personnes sans-abris. En somme, les dirigeants de la société civile souhaitent à ce que des restructurations soient apportés aux directions de l'Action sociale à l'échelle nationale. Ces organismes de l'Etat doivent collaborer surtout avec les services sociaux des APC, APW et les autres institutions de l'Etat en matière de suivi non seulement pour les personnes sans-abris mais également des familles en difficultés. Nous y reviendrons.

Moncef Redha

BRÈVE

Ghaza :

Une «réalisation historique» pour l'APN

L'Assemblée populaire national (APN) a qualifié l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution exigeant un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Ghaza de «réalisation historique» à marquer en lettres d'or, saluant le rôle «exceptionnel» de la Mission diplomatique algérienne auprès des Nations unies en sa faveur, indique avant-hier mardi un communiqué de l'institution parlementaire.

Suite à l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution exigeant un cessez-le-feu immédiat pendant le mois de Ramadhan à Ghaza, l'APN a exprimé sa «grande satisfaction» quant à cette réalisation qui «couronne les efforts soutenus menés avec brio par la diplomatie algérienne, en dépit des obstacles et de la connivence internationale, conformément aux directives du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui a appelé à poursuivre les démarches auprès du Conseil de sécurité sans relâche afin qu'il assume ses responsabilités envers le peuple palestinien», précise le communiqué.

L'APN a salué «le rôle exceptionnel de notre Mission diplomatique auprès de l'organisation onusienne ces derniers mois et ses efforts soutenus pour mobiliser le soutien aux résolutions qu'elle a proposées en faveur d'un cessez-le-feu et pour mettre fin à l'injustice infligée au peuple palestinien».

Agence

Saïd Chanegriha au Commandement des forces aériennes :

«La formation doit être adaptée aux nouvelles exigences des technologies modernes»

Le Général d'Armée Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a effectué une visite de travail et d'inspection au Commandement des Forces de Défense Aérienne du Territoire, a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

Intervenant devant les personnels du Commandement des Forces de Défense aérienne du territoire et suivi via visio-conférence, le Général d'Armée Saïd Chanegriha, a indiqué qu'il est nécessaire d'accorder à la formation et à la préparation au combat l'attention et le suivi qu'elles requièrent, afin de garantir une bonne adaptation aux exigences des technologies modernes et préparer une ressource humaine qualifiée et spécialisée, capable de faire face à toutes les éventualités possibles et d'assurer une défense sans faille de notre espace aérien.

A ce même sujet, il a souligné «l'importance que l'ANP accorde à la maîtrise de l'espace aérien, considéré comme un facteur décisif pour atteindre la supériorité aérienne et remporter les batailles modernes».

«Au sein de l'Armée nationale populaire, nous sommes pleinement conscients de l'importance de la mutation radicale de la nature et du théâtre des batailles modernes, où l'espace aérien occupe désormais, et sans conteste, les premiers rangs des opérations, et est ainsi devenu un critère opérationnel d'importance majeure et un facteur décisif capable de faire pencher la balance des guerres et pas seulement remporter les batailles», a-t-il affirmé, soulignant qu'«en effet, celui qui contrôle l'espace aérien détient les facteurs et les conditions de la victoire. A présent, cet espace est l'environnement dans lequel nous devons enregistrer nos premières victoires en remportant le pari du développement et l'enjeu de la supériorité aérienne».

«Le Commandement, les cadres et les personnels des Forces de Défense aérienne du territoire, sont appelés à saisir l'ampleur de la responsabilité qui leur appartient, en assurant la préparation opérationnelle des unités, la surveillance rigoureuse de notre espace aérien et l'amélioration de la disponibilité opérationnelle des moyens mis à disposition», a-t-il soutenu. Le Général d'Armée a suivi, ensuite, «avec une grande attention les interventions des cadres du Commandement de Défense aérienne du territoire et leur a donné des instructions et des orientations sûres, notamment, la nécessité de poursuivre les efforts de préparation au combat avec toute la rigueur et le sérieux requis, afin de maintenir la disponibilité opérationnelle des unités au plus haut niveau», relève le communiqué. A l'issue, le Général d'Armée a «présidé la cérémonie d'inauguration d'une nouvelle caserne militaire relevant du Commandement des Forces de la Défense aérienne du territoire.

Moncef Redha

COLLECTIVITÉS LOCALES

Programmes de développement

Une nouvelle approche participative du citoyen

Le choix des opérations liées aux programmes de développement des collectivités locales obéit désormais à une nouvelle approche participative impliquant le citoyen. C'est ce qu'a affirmé avant-hier le Directeur général des Collectivités locales au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Youcef Roumane, lors de son intervention sur les ondes de la Radio nationale.

«Les populations sont associées dans le choix des opérations de développement, notamment pour les projets de proximité, dans la mesure où les propositions émanent un peu des comités de quartiers, des associations, etc. Il s'agit d'une nouvelle approche participative du citoyen», a-t-il déclaré.

S'agissant les programmes de développement des collectivités, dont les programmes complémentaires destinés à quelques wilayas, il a assuré que ces derniers sont soumis à «l'obligation de résultats». M.Roumane a précisé à ce propos que le déroulement des opérations est soumis à un contrôle depuis leur inscription jusqu'à leur achèvement ainsi que la performance des cadres locaux et ce, en se basant sur certains indicateurs et paramètres.

Revenant sur les programmes complémentaires au profit des wilayas de Khenchela, Tissemsilt, Djelfa et Tindouf, sur les 10 wilayas programmées, l'intervenant a expliqué que «ces programmes ont trait à la mise à niveau structurelle et visent la dynamisation de l'économie locale ainsi que la création de richesses», ajoutant qu'ils «comprennent l'ensemble des territoires des wilayas bénéficiaires, avant la création des nouvelles wilayas déléguées et qu'un délai de deux ans est fixé pour leur achèvement».

Concernant les projets inscrits à l'actif des quatre wilayas, M. Roumane a indiqué qu'environ 420 milliards de Dinars ont été dégagés pour leur exécution, sachant que sur les 59 projets retenus à Khenchela, 58 ont été lancés et 20 achevés et portant essentiellement sur les secteurs de l'hydraulique et des travaux publics.

Par ailleurs, 248 projets représentant 20 secteurs sont inscrits au profit de Djelfa, ayant bénéficié d'environ 185 mds de DA, alors que celle de Tindouf compte 279 opérations et a été dotée d'un budget de 107 mds de DA en 2023 en sus de 77.78 mds de DA en 2024, a-t-il ajouté, rappelant la rallonge de 7 mds de DA octroyée à Tissemsilt, suite à la décision d'augmenter le nombre des bénéficiaires d'aide au logement rural.

Manel Z.

Omar Rekkache, DG de l'AAPI:

«Le foncier orienté vers les investissements prioritaires pour l'économie»

Le Directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), Omar Rekkache a réitéré, avant-hier mardi à Alger, l'engagement de l'Agence à veiller à ce que le foncier industriel relevant du domaine privé de l'Etat, soit orienté vers les investissements prioritaires pour l'économie nationale. Et, a-t-il indiqué, à appliquer rigoureusement les dispositions légales.

Les prochaines phases verront la publication d'un nombre plus important d'assiettes foncières aménagées. (Photo : D.R)

«L'AAPI ne tolérera aucun manquement au respect du cahier des charges et s'assurera du respect par les investisseurs des engagements pris lors de la demande», a-t-il dit.

Réaffirmant, à l'occasion, l'engagement de l'Agence à simplifier et faciliter les procédures, garantir la transparence et l'égalité de traitement entre tous les acteurs économiques.

C'était lors d'une cérémonie de remise de décisions provisoires d'octroi du foncier relevant du domaine de l'Etat au profit de 97 investisseurs, au Palais des expositions (Pins maritimes), en présence du directeur de Cabinet du Premier ministre, Mourad Slimane Benamer, du directeur général (DG) des Douanes algériennes, le Général-Major Abdelhafid Bakhouche, de la Directrice générale des Impôts, Amel Abdelatif, du DG du Domaine national, Abderrahmane Khidi, des walis de la République, ainsi que du président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), Kamel Moula.

«Le foncier concerné sera destiné à la réalisation de projets d'investissement d'une valeur totale estimée à 208 milliards de DA, devant générer plus de 16.000 emplois», a-t-il poursuivi. Faisant remarquer que la remise des décisions d'octroi du foncier intervient après que les porteurs de projets ont déposé leurs demandes via la plate-forme numérique de l'investisseur, lancée le 8 février dernier, conformément aux nouvelles dispositions de la loi sur le foncier économique.

Ces décisions provisoires, a-t-il ajouté, interviennent après l'expiration du délai légal des offres de foncier, qui a concerné 307 fonciers répartis sur 28 wilayas, pour une superficie totale estimée à 176 hectares. Précisant que ces décisions provisoires concernent la première vague de ces offres incluant 17 wilayas.

En attendant, a-t-il fait savoir, l'annonce des résultats de la deuxième vague concernant les 11 wilayas restantes, dans les 15 jours à venir.

«L'Agence a publié un nombre limité d'assiettes foncières dans la première phase afin de permettre aux investisseurs de s'adapter aux procédures de demande via la plate-forme numérique, en consécration du principe de concurrence loyale», a observé Omar Rekkache. Assurant que les prochaines phases verront la publication d'un nombre plus important d'assiettes foncières aménagées et de manière étudiée, en attendant l'installation des agences spécialisées dans l'aménagement.

Soulignant que 66 assiettes foncières proposées n'ont pas suscité l'intérêt des investisseurs, le Directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement a fait remarquer que l'Agence a commencé à étudier les moyens permettant de promouvoir et de valoriser ces biens, pour les rendre plus attrayants, notamment en procédant à la révision de la répartition des espaces et des activités ciblées.

Révélant qu'au 21 mars courant, il a été enregistré 1.447 demandes confirmées par les investisseurs sur la plate-forme numérique, dont 290 demandes à Boumerdès, 155 à Bouira, 137 à Béjaïa, 122 à Sétif et 90 à Annaba.

«En parallèle, 157 demandes ont été annulées car leurs propriétaires n'ont pas confirmé leurs demandes comme requis», a-t-il indiqué encore.

Relevant que des cas de déclarations exagérées ont également été enregistrés, voire même des cas suspects, où des noms et des numéros de téléphone ont été utilisés sans le consentement des personnes concernées.

Rappelant qu'après réception des candidatures, les dossiers ont été étudiés, notés puis classés selon le total des points par une équipe d'experts de l'Agence, afin de déterminer les bénéficiaires, Omar Rekkache a assuré qu'après l'obtention des décisions d'octroi provisoires, le délai légal de recours sera observé avant la présentation des décisions définitives.

«Durant cette période, l'investisseur sera convié à enregistrer son investissement auprès des guichets de l'Agence, et ce, afin de vérifier l'exactitude des informations renseignées dans la déclaration lors du dépôt de la demande sur la plate-forme numérique», a-t-il dit.

Rabah Mokhtari

En concrétisation des orientations du chef de l'Etat

Les actions du CPA officiellement introduites à la Bourse d'Alger

La banque du Crédit Populaire d'Algérie (CPA) a été officiellement introduite au tarif officiel de la Bourse d'Alger, et la négociation publique des actions de cette institution financière publique a commencé entre les investisseurs, devenant ainsi la première banque à rejoindre la Bourse, un «pas historique» dans le processus de réforme bancaire et financière en Algérie, en concrétisation des orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

L'opération s'est déroulée sous la supervision du ministre des Finances, Laaziz Faid, en présence du gouverneur de la Banque d'Algérie, Salah Eddine Taleb, des directeurs généraux de la Bourse d'Alger, Yazid Ben Mohoub, et du CPA, Ali Kadri, du président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de la Bourse (Cosob), Youcef Bouzenada, et des cadres du secteur financier.

A cette occasion, M. Faid a affirmé que cette introduction était un «événement important et historique», s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre «des décisions du président de la République relatives à la réforme bancaire».

«Ainsi, nous avons accompli, dans les délais fixés, tous les travaux couvrant les différents aspects procéduraux, juridiques et opérationnels qui ont permis le lancement de la négociation publique des actions du CPA entre les investisseurs», a-t-il ajouté.

Il a souligné que cette opération vise à «améliorer l'efficacité de la gestion de la banque, renforcer sa gouvernance et contribuer à instaurer un climat de confiance entre les investisseurs sur le marché en inscrivant une banque jouissant d'une bonne santé financière, renforcer la Bourse et relancer son activité dans le souci d'accroître sa contribution à la mobilisation de l'épargne et au financement de l'économie».

Le ministre a qualifié les résultats obtenus grâce à cette opération «sont très satisfaisants et encourageants pour le marché», rappelant que le montant mobilisé a dépassé 112 milliards de dinars, soit «222% de l'objectif fixé pour la première phase et 81% de l'objectif global de l'opération, qui consiste à céder 30% du capital du CPA».

Il a ajouté que le montant souscrit représente «un record absolu des fonds levés depuis la création de la Bourse des valeurs mobilières».

L'introduction de cette banque publique en Bourse constitue «une étape charnière dans le développement du marché financier algérien», a-t-il estimé, ajoutant qu'à travers cette initiative, le CPA «ouvre ses portes à une participation accrue de la part des citoyens algériens, ce qui contribue à élargir la base d'investisseurs sur le marché et à offrir de nouvelles opportunités d'investissement. En outre, cela renforce la liquidité, ce qui a un impact positif sur le volume des transactions».

Le ministre a également souligné que cette initiative «est d'une importance capitale et confirme l'engagement du Gouvernement à soutenir et à développer le secteur financier, une démarche qui s'inscrit en droite ligne avec les 54 engagements du président de la République visant à renforcer l'économie nationale». Il a affirmé que cette opération encouragera davantage d'entreprises à introduire leurs actions en Bourse, précisant que «l'année en cours connaîtra l'introduction en Bourse de la Banque de développement local (BDL)». Ces étapes contribueront également, ajoute le ministre, à présenter des alternatives au financement de l'économie nationale, à sa diversification et à la création de nouvelles opportunités de travail.

Djamila Sai

PARTENARIAT

Cérémonie

Treize Start-ups algériennes bénéficient du programme international "Huawei Spark"

Treize Start-ups algériennes ont bénéficié du programme international "Huawei Spark'' leur offrant des accès gratuits au Cloud de l'entreprise de télécommunications chinoise Huawei Algérie.

La cérémonie de récompense de ces Start-ups, organisée à la clôture de ce programme, s'est déroulée, mardi soir à Alger, en présence du ministre de la Poste et des Télécommunications, Karim Bibi Triki, du ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-ups et des Micro-entreprises, Yacine El-Mahdi Oualid, et du secrétaire général du ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelhakim Bentellis.

L'ambassadeur de Chine en Algérie, M. Li Jian, et le président de l'Autorité de régulation de la poste et des communications électroniques (Arpce), Mohamed El Hadi Hannachi ont également pris part à cet événement.

Le programme "Huawei Spark", dédié à la promotion et au développement des Start-ups, a été lancé, en septembre 2022, par Huawei Algérie et l'accélérateur public de Start-up "Algeria Venture". "Huawei Spark'' offre des ressources Cloud gratuites, une formation technique et un soutien spécialisé aux Start-ups éligibles, tout en permettant de profiter des opportunités commerciales de l'écosystème Huawei Cloud. Il permet également aux Start-ups d'aller vers les marchés internationaux avec un accompagnement dans les salons mondiaux. La soirée a, également, été l'occasion de récompenser quatre porteurs de projets novateurs par un financement direct de Huawei et d'honorer neuf étudiants algériens qui prendront part à l'ICT Competition en mai prochain à Shenzen (Chine).

Dans son intervention, M. Yacine El-Mahdi Oualid a indiqué que le soutien aux Start-ups et la collaboration avec des entreprises leaders comme Huawei Algérie sont essentiels pour le développement économique du pays.

«Nous continuerons à encourager les synergies entre les Start-ups et les entreprises leaders telles que Huawei Algérie, car nous croyons fermement que c'est en unissant nos forces que nous pourrons relever les défis et saisir les opportunités offertes par la révolution numérique», a-t-il ajouté.

De son côté, M. Bibi Triki a indiqué que le renforcement des capacités technologiques du pays ne reposait pas uniquement sur les institutions nationales, mais aussi sur les collaborations avec les leaders mondiaux dont l'un des plus importants est Huawei, qui accompagne l'Algérie dans la construction de l'infrastructure des TIC et le renforcement de ses capacités en ressources humaines.

Il a salué, en outre, le partenariat entre Algeria Venture et Huawei qui permettra «de lancer de nombreux projets d'une importance stratégique pour le renforcement des capacités technologiques du pays».

M. Bentellis a, pour sa part, déclaré que «le partenariat avec Huawei, scellé depuis 2018 avec notre département ministériel, démontre la profonde amitié qui lie l'Algérie et la Chine, et nous comptons sur ce partenariat pour aller de l'avant en matière de transfert de technologie», a-t-il dit.

R.A.

INFO /EXPRESS

Maroc

Une grande chaîne de la solidarité avec la Palestine a sillonné Tanger de nuit

A l'extérieur des forteresses dorées du monarque Mohammed VI, aux marches de certains de ses palais, en l'occurrence celui de Tanger où il prend souvent ses quartiers d'été, la grande chaîne de la solidarité avec la Palestine ne cesse de s'allonger et de resserrer les rangs. Formée de milliers de citoyens marocains, femmes et hommes, ou exclusivement de citoyennes, cette belle chaîne populaire de la Solidarité a serpenté, hier soir, à travers les rues de la ville blanche. ■

France

L'appartement de Lagerfeld à Paris vendu aux enchères pour dix millions d'euros

L'appartement parisien du célèbre couturier allemand Karl Lagerfeld (1933-2019) a été vendu aux enchères pour dix millions d'euros, indique le journal Le Parisien l'a rapporté. Initialement, l'appartement de trois pièces dans le style futuriste d'une superficie de 260 mètres carrés dans le VIIe arrondissement a été estimé à 5,3 millions d'euros. Le journal précise qu'il s'agit du logement principal de Lagerfeld. Les héritiers ont décidé de mettre l'appartement aux enchères pour garantir la transparence de la transaction.
«C'est un bon prix. Compte tenu de la situation du bien, de ses caractéristiques et de la personne qui l'habitait, on s'attendait à ce que ça marche, mais ça n'est pas fréquent qu'on quasi double le prix de départ. C'est exceptionnel», a annoncé Bertrand Savouré, notaire associé fondateur de l'étude Althémis, chargée de la vente. Une vente organisée par Paris Notaires services a duré 19 minutes. Au total, 30 personnes y ont participé. Il n'y a aucune information sur l'acheteur, mais il a fixé un prix par téléphone en anglais, informe Le Parisien. ■

Assange a été torturé pendant des années

La justice britannique tourne à la farce

Julian Assange, le fondateur de l'organisation WikiLeaks, attend depuis des années que la justice britannique prenne une décision dans des conditions de torture, le système créé par Londres s'est transformé en une farce et une moquerie de la dignité humaine, a déclaré la porte-parole du ministère russe des Affaires étrangères, Maria Zakharova, en commentant la décision du tribunal britannique de reporter l'extradition de M. Assange.

■ Julian Assange, né Julian Paul Hawkins le 3 juillet 1971 à Townsville, est un informaticien, cybermilitant, devenu journaliste et lanceur d'alerte australien.

Elle a souligné qu'il avait fallu plus de 13 ans au système judiciaire britannique pour prendre une décision concernant le fondateur de WikiLeaks. «Bien que, si vous le pensez, on peut se demander ce que les Britanniques faisaient pendant tout le temps où l'Australien était assis dans la rue voisine, à l'ambassade d'Équateur. En même temps, suite aux pressions de Londres, il était dans des conditions de torture, dans une pièce exiguë sans accès au monde extérieur et sous la surveillance de Scotland Yard jour et nuit», a écrit la diplomate sur sa chaîne Telegram, notant que l'ensemble du système judiciaire du Royaume-Uni s'est transformé en une farce et «une moquerie aux yeux du monde entier». «Tout ceci est une moquerie de la dignité humaine de la part de la pseudo-justice britannique monstrueusement inefficace et punitive», a souligné Mme Zakharova. «Nous attirons une fois de plus l'attention de la communauté internationale sur la persécution permanente d'un journaliste d'investigation, inspirée par Washington, qui, depuis de nombreuses années, porte gravement atteinte à l'institution du journalisme et aux médias indépendants, tout en bafouant les principes fondamentaux de la liberté d'expression et des droits de l'homme», a-t-elle poursuivi. «Une statue de Thémis se trouve sur le dôme de l'Old Bailey, la cour pénale centrale de Londres. Les yeux grands ouverts, elle regarde vers l'ouest, vers l'Amérique. Assange, qui a consacré sa vie à révéler les secrets du conglomérat des services de renseignement britanniques et américains, devient une victime de cette pseudo-Thémis britannique corrompue. La porte-parole du ministère russe des Affaires étrangères a également souligné qu'il avait fallu à Londres de nombreuses années pour prendre une décision concernant M. Assange, mais que les autorités britanniques «savaient tout» sur les auteurs de l'attentat terroriste perpétré au Crocus City Hall quelques heures plus tard. ■

Observation

Hypocrisie en plein Ramadhan

En ce mois sacré de Ramadan, une observation poignante se dessine au milieu des prières et des festivités : l'hypocrisie sociale persiste, même dans les moments les plus pieux. Malgré les apparences de dévotion religieuse, des scènes troublantes se déroulent au marché, où certains dédaignent les mendiants tout en remplissant leurs paniers de provisions pour le ftour. Cette réalité nous oblige à une réflexion profonde sur nos valeurs et nos actions. Le Ramadan ne devrait pas être seulement un mois de prière et de privation, mais aussi un temps pour mettre en pratique les enseignements de générosité et de compassion de notre foi. L'indignation face à cette hypocrisie est justifiée, mais elle doit être canalisée vers des actions positives. C'est dans la solidarité active envers les plus démunis que réside la véritable essence de notre pratique religieuse. En cette période bénie, au lieu de simplement observer les rituels, engageons-nous à vivre pleinement les valeurs de partage, d'empathie et de justice. Puissions-nous utiliser ce mois pour nous rapprocher de nos frères et sœurs dans le besoin et œuvrer ensemble pour une société plus authentique et compatissante. Que ce Ramadan soit l'occasion de transcender les apparences et de cultiver une foi sincère et engagée, où nos actions reflètent véritablement nos valeurs les plus profondes.

Hamid Sahnoun

INFO/EXPRES

Corée du Sud

Une autruche s'est échappée d'un parc et s'est promenée dans les rues

Une autruche s'est échappée d'un parc écologique et s'est promenée dans les rues de la ville sud-coréenne de Seongnam, située près de Séoul. C'est ce que rapporte l'agence de presse Yonhap. Des témoins oculaires ont vu l'autruche courir le long d'une route de Seongnam vers 09h30 (UTC+9). Elle a été capturée dans une zone adjacente à une usine vers 10h25 et renvoyée dans le parc écologique. L'oiseau n'a pas été blessé lors de la capture. Aucun dommage n'a été signalé aux habitants de la ville.Des témoins oculaires ont mis en ligne des images de l'autruche en fuite. «Attention aux autruches à Seongnam», a légendé un habitant de la ville.

Remache

Hadj

Les délais de paiement des frais et de finalisation des procédures administratives et sanitaires prolongés au 15 avril

L'Office national du Pèlerinage et de la Omra (ONPO) a annoncé, mardi dans un communiqué, la prolongation, au 15 avril, des délais de paiement des frais du Hadj et de finalisation des procédures administratives et sanitaires. «En réponse à la demande de nombreux citoyens pour la prolongation des délais de paiement des frais du Hadj et de finalisation des procédures administratives et sanitaires requises, et après coordination avec les différents secteurs participant à l'organisation du Hadj, il a été décidé de prolonger les délais jusqu'au lundi 15 avril à 20h00». L'ONPO a appelé les pèlerins à «accélérer la finalisation des procédures requises, conformément aux délais requis», affirmant que «tous les services sont à leur disposition ces jours-ci, vendredi et samedi, y compris». L'Office a averti que «tous les livrets du Hadj dont les frais n'auront pas été payés par les pèlerins dans les délais mentionnés, seront annulés», indique la même source. ■

Alger

Baddari préside le lancement du premier incubateur d'affaires numérique

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari a présidé, mardi dernier à Alger, le lancement du premier incubateur d'affaires numérique et de la plateforme «Inchighalati» dédiée aux œuvres universitaires. Dans une allocution prononcée à cette occasion, en présence de représentants des partenaires économiques du secteur, M. Baddari a précisé que «l'Université s'est pleinement engagée dans la révolution numérique en vue de parachever ce processus à travers le lancement de 54 plateformes numériques à l'effet de répondre aux besoins des acteurs à savoir, les enseignants, les étudiants et les travailleurs en sus du passage du papier au numérique».
«Le renforcement de la numérisation par le lancement de l'incubateur d'affaires numérique, premier en son genre dans la région Maghreb, permettra aux étudiants porteurs d'idées innovantes de les transformer en projets de start-ups pour contribuer ainsi à la création de la richesse», a ajouté le ministre. L'incubateur numérique assure un accompagnement aux étudiants pour évaluer la réalisabilité de leurs idées pour les transformer en produits commercialisables. Il permet aux étudiants de tisser des relations, de créer une équipe de travail avec leurs collègues, de contacter les experts pour profiter de l'accompagnement et de la formation en termes d'entrepreneuriat et de rencontrer les partenaires économiques afin d'obtenir des financements pour leurs projets. Dédiée aux 440.000 étudiants résidants, la plateforme «Inchighalati» a pour objectif de simplifier, de contrôler et de promouvoir les œuvres universitaires. Elle permet d'introduire des réclamations relatives à la qualité des services tels que les dépassements enregistrés dans le domaine du transport. La plateforme adopte un système d'investigation pour se rapprocher des préoccupations de cette catégorie. ■

Qui mène le jeu ?

La Russie entraînée par les Etats-Unis dans une guerre d'attrition et de perdition

Dans mon livre rédigé au début de la guerre russo-ukrainienne (1), au printemps 2022, j'écrivais : «Contrairement aux affirmations soutenues par (certains) observateurs aveuglés par leurs conceptions idéologiques tiers-mondistes (selon lesquelles il n'existerait qu'un seul impérialisme : occidental), ce n'est pas la Russie qui mène le jeu, encore moins remporte quelque victoire sur l'échiquier international, mais les Etats-Unis.

L'Ukraine est sur le point de perdre la guerre militaire, mais l'UE est en train de perdre la guerre économique.

Actuellement, les Etats-Unis engrangent des succès sur le plan impérialiste sans mobilisation d'aucun soldat, ni dépense financière excessive. En effet, le poids du financement de l'Ukraine est supporté majoritairement par les pays européens, notamment par le secours humanitaire apporté à près de 8 millions de réfugiés et déportés ukrainiens (dès le début de l'invasion de l'Ukraine, 17 milliards avaient été débloqués par l'Union européenne pour subvenir aux besoins des réfugiés.

Depuis, les fonds débloqués ont considérablement augmenté), et par l'aide militaire (octroyée au président Zelensky). De surcroît, son bras armé, l'OTAN, n'a jamais été autant auréolé de prestige, autant pleinement opérationnel, élargissant sa sphère d'influence et de contrôle sur les quatre continents grâce à ses 800 bases militaires déployées dans 177 pays. Mieux : à la faveur de la guerre en Ukraine, l'OTAN – autrement dit, les Etats-Unis – renforce prodigieusement son leadership, matérialisé par l'adhésion de nouveaux pays, l'accroissement substantiel de son financement, l'augmentation faramineuse des commandes d'armements auprès du complexe militaro-industriel américain, la dépendance économique et militaire de l'Europe vis-à-vis de Washington. A l'instar de Saddam Hussein, manœuvré en 1990 par Bush père, encouragé à envahir le Koweït avec la promesse de la neutralité de Washington, dans le dessein de justifier l'intervention impérialiste des Etats-Unis en Irak, en vue de redynamiser leur hégémonie mondiale menacée d'annihilation par suite du relâchement de la discipline au sein du bloc occidental. Ce, consécutivement à la dislocation du bloc soviétique, la Russie a été piégée par la puissance américaine par la multiplication des provocations, matérialisées par l'élargissement de l'OTAN vers les frontières russes. Mais surtout par la promesse de son impartialité en cas d'intervention russe en Ukraine.

A l'époque, l'Irak était tombé dans le piège tendu par les Etats-Unis. Aujourd'hui, la Russie tombe à son tour dans le panneau étasunien. […]. Globalement, la Russie, depuis longtemps puissance impérialiste rivale des Etats-Unis, comme lors de son intervention militaire en Afghanistan à l'origine de l'effondrement de l'URSS, est condamnée désormais à s'enliser dans une guerre destructrice interminable, préjudiciable aux populations ukrainiennes et russes, principales victimes de cette barbarie guerrière. […]. Outre la Russie, les seconds perdants de cette guerre suscitée et attisée par les Etats-Unis, ce sont les pays européens, de nouveau, comme au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, diplomatiquement en perte d'influence, acculés par ailleurs à passer sous les fourches caudines de l'Oncle Sam, et son bras armé l'OTAN. Déjà plusieurs Etats ont décidé d'augmenter substantiellement leur budget en matière d'armements, notamment l'Allemagne qui a annoncé le doublement de son budget militaire, matérialisé, au grand bénéfice des Etats-Unis, par l'achat de 35 avions de combat F-35 américains. […].

En outre, par la création du chaos en Ukraine, et l'extension de ce chaos à l'ensemble des pays européens impactés par le déferlement de millions de réfugiés et le renchérissement des prix des matières énergétiques occasionnées par les sanctions économiques décrétées par l'Occident, les Etats-Unis entendent entraver l'avancement de la Chine vers l'Europe, compromettant la réalisation des «Routes de la soie», censées transiter également par les pays de l'Europe de l'Est. Ainsi, dans le cadre de leur stratégie agressive d'endiguement de la Chine (cet ennemi à combattre et abattre), après avoir créé l'alliance AUKUS en 2021 pour torpiller les voies maritimes de la Chine dans la région de l'Indopacifique, les Etats-Unis ouvrent un second front de déstabilisation économique par l'obstruction des voies terrestres européennes destinées à l'acheminement des marchandises en provenance de Chine. Somme toute, les Etats-Unis auront déstabilisé et la Russie et l'Europe et la Chine. [ ]. In fine, la stratégie des Etats-Unis, par la fomentation de la politique de la terre brûlée imposée à la Russie engagée désormais dans une guerre interminable et épuisante, vise à affaiblir sa puissance militaire et son potentiel économique, réduit à la portion autarcique congrue. Mais également par la pérennisation de la guerre en Ukraine, à réaligner l'Europe derrière l'OTAN, dans la perspective de l'ultime conflit militaire contre la Chine. C'est à dessein que l'ancienne cheffe de la diplomatie américaine, Hillary Clinton, pour souligner la perniciosité de la Chine, et surtout pour mettre en garde l'Occident contre les velléités expansionnistes chinoises, a déclaré récemment : «La Russie est une menace à court terme et la Chine à long terme.» […]. De toute évidence, le déclenchement de cette guerre «américaine» aura permis de saborder les velléités des pays européens, notamment de la France et l'Allemagne, de s'émanciper des Etats-Unis par le développement d'une coopération plus intensive avec la Russie. […]. Une chose est sûre, avec «la fabrication de cette guerre en Ukraine», les Etats-Unis auront réalisé victorieusement tous leurs agendas, à la fois sur les plans économique, impérialiste, politique, idéologique, etc. Au plan impérialiste, ils auront réussi à (re)vendre à prix d'or l'OTAN à l'ensemble des pays européens, y compris à des pays longtemps réputés pour leur légendaire neutralité (la Suède, la Finlande et la Suisse). Au plan économique, par l'assujettissement de l'Europe désormais affaiblie et, surtout, entièrement dépendante des Etats-Unis pour l'approvisionnement de ses matières énergétiques et alimentaires, achetées par ailleurs à des prix exorbitants. Au plan militaire, l'Europe de la défense est également enterrée, avec comme conséquences bénéfiques pour les Etats-Unis la réorientation des budgets militaires européens vers l'acquisition d'armements américains sous couvert de l'OTAN. Au plan politique, dans le cadre de la nouvelle polarisation impérialiste mondiale et dans la perspective des préparatifs de guerre contre la Chine, la réactivation des thématiques propagandistes «démocratiques», ces armes occidentales idéologiques de guerre, symbolisées par la classique éculée antienne atlantiste : «défense du monde libre contre les régimes autocratiques.» […]. Assurément, la guerre en Ukraine ouvre une nouvelle ère de chaos, de déstabilisation et de destruction à l'échelle internationale, excepté, comme à l'accoutumée, aux Etats-Unis, géographiquement excentrés du théâtre du conflit, économiquement et énergétiquement autosuffisants. […].

L'ironie de l'histoire, c'est que non seulement l'Ukraine est sur le point de perdre la guerre militaire, mais l'Union européenne est en train de perdre la «guerre économique» qu'elle entendait livrer à la Russie par les sanctions. On se souvient que Bruno Le Maire, le ministre français de l'Economie (de guerre ?), avait martelé que la France allait livrer à la Russie une «guerre économique totale». Pour assurer la victoire de l'Ukraine, donc du camp occidental, «nous allons livrer une guerre économique et financière totale à la Russie», assurait le ministre de l'Economie, promettant que les puissances occidentales allaient «provoquer l'effondrement de l'économie russe», avait-il proclamé sentencieusement. Or, non seulement l'Ukraine est en train de perdre la guerre militaire – dans des conditions dramatiques pour les milliers de recrues inexpérimentées qui sont envoyées au front –, mais l'Occident, et la France en particulier, est en train de perdre la «guerre économique» qu'elle entendait livrer à la Russie sous couvert de la guerre en Ukraine. Ce n'est pas la première fois que les dirigeants des pays capitalistes occidentaux, confrontés à une crise économique systémique, pour dévoyer l'attention des prolétaires, se livrent à l'embrigadement militariste de la population pour l'envoyer s'entretuer sur les champs de guerre au nom de la défense de la patrie ou de la défense de la démocratie bourgeoise. Assurément, la guerre en Ukraine inaugure une ère de barbarie et de chaos mondialisés. […].»

Ces lignes ont été rédigées au printemps 2022

Aujourd'hui, au début de ce printemps 2024, un accord de paix était en train de se dessiner pour mettre fin à la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Selon plusieurs sources, Vladimir Poutine serait disposé à négocier un cessez-le-feu avec l'Ukraine. Par ailleurs, de l'autre côté de la frontière, une majorité d'Ukrainiens, usés par la guerre, commencent à pousser leur gouvernement à la négociation.

Cependant, ce scénario de paix entre la Russie et l'Ukraine dérange au plus haut point les plans stratégiques des Etats-Unis. Or, comme nous l'avons noté plus haut, la stratégie des Etats-Unis, par la fomentation de la politique de la terre brûlée imposée à la Russie engagée désormais dans une guerre interminable et épuisante, vise à affaiblir sa puissance militaire et son potentiel économique, réduit à la portion autarcique congrue. C'est dans cette perspective qu'il faut inscrire l'attentat de la salle de concert de Moscou perpétré par Daech. Qui dit Daech, dit CIA. Si c'est l'œuvre de Daech comme revendiqué, l'attentat a été donc commandité par son employeur : la CIA.

Les Etats-Unis avaient connaissance de projets d'attentats de l'Etat islamique visant de «grands rassemblements y compris des concerts» à Moscou, selon les informations. Comment ? Pour sa part, le président de la Serbie, Aleksandar Vucic, a déclaré que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, informés de l'imminence de l'attaque armée contre la salle de concerts de Moscou, avaient appelé, dès le 7 mars, par la voix de leurs ambassades respectives, leurs ressortissants à ne pas se rendre dans les centres commerciaux. «Cela signifie que leurs propres services de renseignement écoutaient certaines conversations, obtenaient des informations, et qu'ils savaient que cela se produirait», a déclaré le président serbe.

Comme s'interroge mon confrère Kamel M. dans son article intitulé «La CIA actionne son bras armé Daech en Russie pour provoquer le chaos mondial», publié dans Algeriepatriotique ce 24 mars : «qu'est-ce qui pousserait un groupe armé qui se dit sunnite à commettre un attentat sanglant contre un pays qui, dans le contexte du génocide à Gaza, défend bec et ongles les musulmans massacrés par Israël avec la bénédiction des Etats-Unis ? Pourquoi ce groupe armé islamiste ne s'en est-il pas pris à l'entité sioniste ?» En effet, la question mérite d'être posée. Seuls les Etats-Unis souhaitent par tous les moyens pérenniser le conflit armé russo-ukrainien pour les raisons évoquées ci-dessus. La Russie n'est pas près de se dégager du bourbier dans lequel les Etats-Unis l'ont précipitée, comme le reconnaît Kamel M : «Les premiers à pâtir de cette dangereuse provocation des Américains et de leurs vassaux européens, ce sont les Ukrainiens qui verront l'armée russe passer à la vitesse supérieure en Ukraine, où celle-ci s'est contentée, jusqu'ici, de grignoter des territoires sans pour autant recourir à la grosse artillerie – proportionnellement à la redoutable puissance de feu russe.» Voilà l'objectif recherché par la Maison-Blanche : la réactivation du conflit russo-ukrainien à une échelle sanglante et destructrice inégalée. Et les gesticulations bellicistes et élucubrations guerrières de Macron ont été probablement suggérées par Washington pour attiser le conflit russo-ukrainien. Pour relancer la machine de guerre russe en Ukraine jusqu'à son épuisement.

Aujourd'hui, seul Washington tire les marrons du feu de la guerre russo-ukrainienne, sans tirer aucun coup feu. Sinon par ses mercenaires ukrainiens et djihadistes de Daech. Pendant ce temps, Moscou est à feu et à sang. Et pour une longue durée. Au plus grand profit des Etats-Unis.

Khider Mesloub

1) Chroniques contre la guerre généralisée en cours, éditions L'Harmattan, 2022.

Islam

Nous n'avons jamais traduit le Coran

Par Dr al Ajamî

Un tel titre n'a rien d'une provocation ni d'une plaisanterie, mais il s'agit bel et bien d'un sujet sérieux, très sérieux, même si on y réfléchit. C'est encore moins une publicité déguisée destinée à survendre ma propre traduction du Coran. Toutefois, le but de cet article étant très précisément d'expliquer la nature réelle de l'ensemble des «traductions» existantes jusqu'à présent, ceci conduira par comparaison nécessairement à mettre en évidence les différences essentielles de la traduction littérale du Coran que nous proposons.

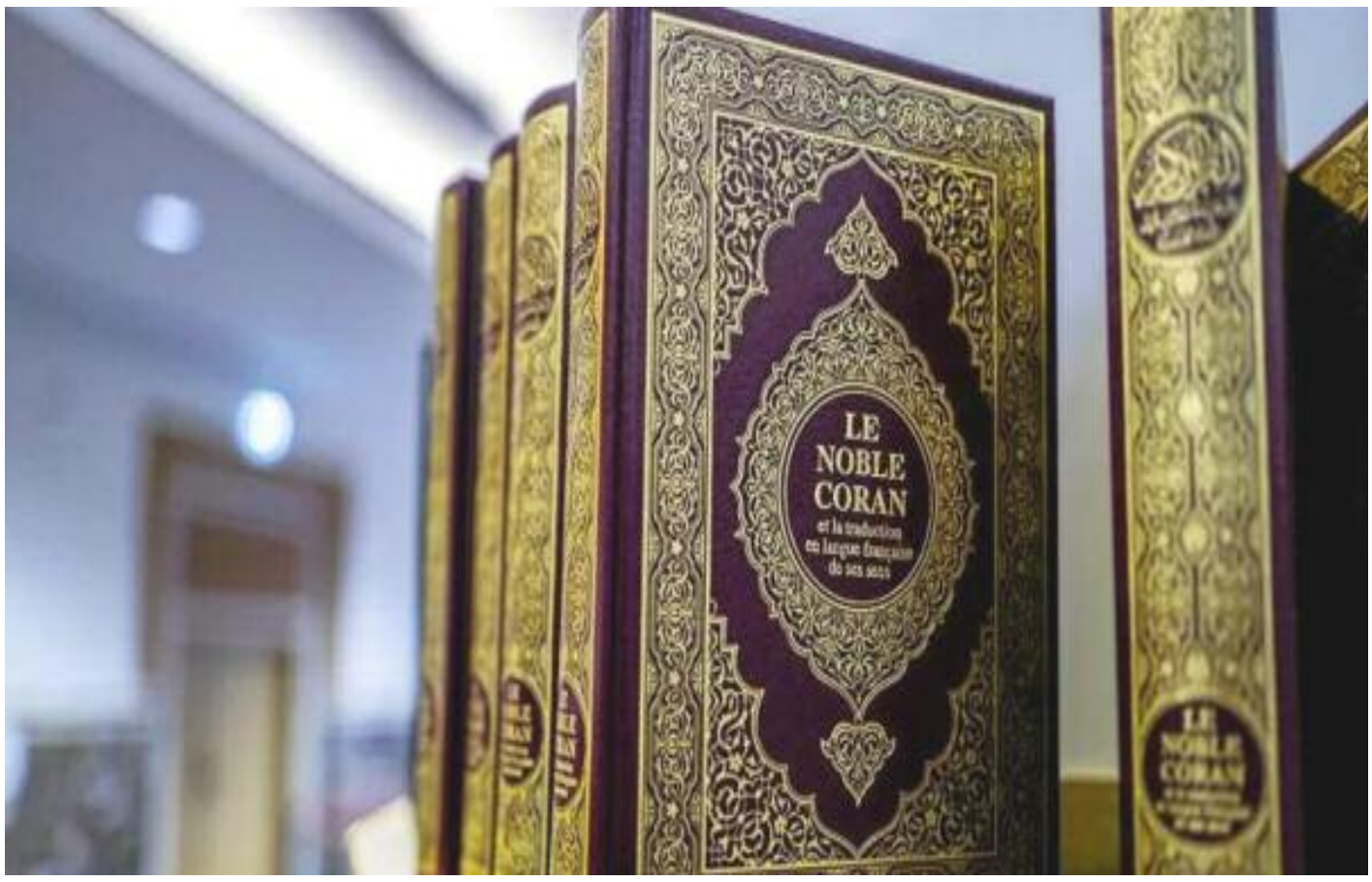

En réalité, le texte arabe de ce verset n'est pas traduit, ses termes ne sont pas analysés et ne sont pas même reproduits en leur intégralité. Nous aurons donc vérifié par cet exemple parmi une multitude d'autres ce que nous entendons par : « nous n'avons jamais traduit le Coran », mais c'est une interprétation qui a été traduite.Voici à titre de comparaison notre traduction littérale mot à mot : « quand se trouvent face à face les deux entités se rencontrant, une à droite et une à gauche, au plus près».[3]

– Par conséquent, il est parfaitement erroné de parler de traductions littérales puisque ce n'est pas la lettre qui est traduite, mais une interprétation exégétique du texte coranique. Là se situe le vrai problème : en ces conditions, quel sens du Coran est retenu par les traducteurs parmi les multiples interprétations du patrimoine exégétique classique ? La réponse proposée et imposée est sans ambiguïté contenue dans l'objectif est défini tel quel : « traduction du sens des versets qu'il faudrait leur donner ». Ce propos qui ne cache rien des intentions qui y président est inscrit en ces termes dans l'introduction de la traduction wahhabite placée sous l'égide de feu le roi Fadh d'Arabie dont l'édition française est parue en 1989.[4]

Selon les promoteurs de cette traduction, il y a donc un sens, une interprétation du Coran qui doit être traduite et pas une autre.

Or, cette claire intention est due à ceux-là mêmes qui ont inventé la formule magique: « la traduction en langue française du sens de ses versets ». Ce qui en réalité signifie donc : « la traduction de notre interprétation qui doit être admise par tous ». Cette double caractéristique, l'imposition d'une unique interprétation des versets du Coran au détriment de toute autre et sa très large diffusion justifie que nous la qualifions de traduction standard.[5]

Celle que tout le monde connaît et cite de bonne foi en pensant qu'elle est fidèle à la lettre coranique. Celle qui a été distribuée massivement plus ou moins gratuitement. Celle à laquelle l'on a accès majoritairement sur le Web, le Shaykh américain Google étant pour l'occasion wahhabisé à son insu, un algorithme ne connaît que le quantitatif, pas le qualitatif. Celle, enfin, à l'aune de laquelle est pesée toute nouvelle traduction ! Là réside la problématique, sous le poids de cette autorité impérialiste importée nul n'ose ni ne peut se démarquer en proposant une traduction du Coran qui serait basée sur autre compréhension.

– Par traduction standard il faut aussi entendre que par la force de persuasion du pétro-islam ces traductions se conforment à une exégèse standardisée : l'interprétation wahhabo-salafiste du Coran. Cette dernière est constituée d'un mélange d'avis extraits principalement du tafsîr de Ibn Kathîr,[6] mâtinée de quelques références à Tabari, construite essentiellement sur des avis d'autorités de la mouvance hanbalo-wahhabo-salafiste et saupoudrée de hadîths sélectionnés en ce sens. Nous pouvons donc comprendre qu'à l'heure actuelle ce n'est pas le Coran qui est traduit, mais une et une seule exégèse interprétative que l'on peut qualifier à raison d'exégèse standard ou interprétation standardisée.

Concrètement, quelle que soit la nouvelle traduction du Coran publiée, son auteur ne peut plus s'écarter de cette voie interprétative tant elle est devenue la référence consciente ou inconsciente des musulmans. Ceci résulte d'une standardisation des esprits qui pris au piège de la représentativité quantitative ne peuvent alors plus concevoir qu'une autre compréhension et donc d'autres traductions du Coran soient possibles…

– Par ailleurs, il ne faudrait pas penser que ce phénomène de non-traduction ne serait le fait que de la traduction standard ou de ses actuelles copies et retraductions. Autrement dit que cette situation serait aussi récente que la suprématie wahhabo-salafiste. En réalité, en « Nous n'avons jamais traduit le Coran » l'adverbe « jamais » signifie que ce phénomène de traduction de l'interprétation du Coran plutôt que de son texte, sa lettre, est ancien. En effet, il en fut ainsi dès les premières traductions du Coran que l'on peut qualifier de moderne. Par moderne nous entendons les traductions qui ont cessé d'être des pamphlets contre le Prophète et l'Islam comme cela était de mise depuis le Moyen âge. La traduction en latin commandée par Pierre dit le Vénérable, Abbé de l'Abbaye de Cluny au 12e siècle est l'exemple le plus patent de ces pamphlets anti-mahométans. Concernant les traductions du Coran en français qui se dégagèrent progressivement de ce présupposé, la plus ancienne est celle du Sieur André Du Ryer en 1647. Puis, plus d'un siècle plus tard, elle fut suivie par celle de Claude-Étienne Savary en 1783. Ensuite vint la traduction de Albert de Kasimirski plusieurs fois éditée à partir de 1840. Cette traduction demeure la plus connue de ces époques puisque malgré ses carences et ses préjugés elle est encore éditée de nos jours. Or, point commun de ces traductions : elles entendent traduire le texte arabe du Coran en s'appuyant sur les exégèses musulmanes. Lesquelles ? Principalement deux : le tafsîr de al–Bayḍāwī ; le tafsîr dit al–Jalālayn d'al–Maḥallī et d'al–Suyūṭī ; deux exégèses concises et faciles à consulter faisant la synthèse d'ouvrages plus volumineux comme le tafsîr de Tabari ou celui de ar–Razî.

Le ton était donc donné d'emblée : les traducteurs du Coran ne sont pas des exégètes et pour toutes les traductions du Coran qui vont suivre du 20e siècle jusqu'à nos jours il a été fait de même, choix revendiqué sans ambages dans leurs introductions, si l'on prend la peine de les lire. Les traductions produites ne diffèrent alors entre elles que par leur style, la forme, mais sur le fond, la question du sens, toutes donnent la priorité à l'exégèse plutôt qu'au texte du Coran lui-même. Le Coran, c.-à-d. sa lettre, n'a donc jamais été traduit, mais les traducteurs du Coran ont utilisé son texte comme support d'une exégèse interprétative préétablie et à présent canonisée. Dans les traductions du Coran actuelles, l'exégèse classique en sa version standardisée d'origine wahhabite a donc la priorité sur le texte coranique. Nous n'avons donc jamais traduit le Coran, mais une interprétation du Coran. Si ce constat est gênant, il dévoile un fait plus grave encore puisque depuis un demi-siècle une conception sectaire théologique, dogmatique et juridique à l'origine minoritaire et hétérodoxe a réussi l'exploit de s'imposer comme l'Islam de référence.

Concernant notre sujet, cette mouvance a imprimé au Coran la signification conforme à ses opinions : la traduction standard selon l'exégèse standardisée par leurs soins. Pour qui douterait encore des objectifs et des intentions de cette "traduction" il suffit de lire la conclusion de son introduction : « purifier les notes explicatives de toutes les erreurs des questions ayant trait au dogme et aux opinions juridico-philosophiques. »

Conclusion

Par « Nous n'avons jamais traduit le Coran » nous retiendrons que dès l'origine les traducteurs en langue française du Coran n'ont pas essayé de traduire le texte coranique sans passer par le corpus exégétique orthodoxe. Au demeurant, cela vaut aussi pour les traductions en d'autres langues et pour les mêmes raisons que celles qui ont été évoquées ici. Les traducteurs n'ont pas traduit et ne traduisent toujours pas réellement le texte coranique, mais plus encore à présent s'appuient avant toute chose sur l'exégèse standardisée : la « traduction du sens des versets qu'il faut leur donner » ou autrement formulé : « la traduction en langue française du sens de ses versets ».

Par « Nous n'avons jamais traduit le Coran » nous aurons compris que la lettre du Coran n'est pas la priorité des traductions existantes. Par conséquent, contrairement à ce qui se dit et se fait, aucune des traductions proposées ne peut être qualifiée de traduction littérale.

Ceci nous conduit logiquement au prochain article à paraître prochainement consacré au traitement éditorial catastrophique subi par ce que l'on nomme traduction du Coran: La Traduction du Coran n'a jamais été un livre.

Viendra ensuite la présentation de notre Traduction Littérale du Coran, dite littérale parce qu'elle ne s'écarte pas en sa forme du texte coranique pris à la lettre. Littérale parce ce qu'elle se fonde sur notre Exégèse Littérale du Coran fidèle à la signification première du texte coranique. Littérale, puisqu'à la différence de toutes les exégèses classiques le sens littéral déterminé par la méthodologie d'Analyse Littérale n'est en aucun cas une interprétation, mais le sens premier du Coran : le Message à l'origine.

(Suite et fin

INFO EXPRESS

Tissemsilt

Respecter les délais de réalisation des programmes d'habitat dans la wilaya

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi a mis l'accent, mardi à Tissemsilt, sur le respect impératif des délais de réalisation des divers programmes de logements affectés à la wilaya, en sus de veiller à la qualité des travaux.
En visite d'inspection dans cette wilaya des Hauts-plateaux de l'Ouest, le ministre a instruit les responsables locaux du secteur à achever les travaux des différents programmes d'habitat «avant la fin de cette année», préconisant le renforcement des chantiers afin d'accélérer la cadence du travail et en insistant particulièrement sur l'adoption du système de travail du 3X8.
M. Belaribi a, d'autre part, fortement insisté sur la nécessité d'accélérer les procédures devant permettre aux bénéficiaires de lots sociaux destinés à l'auto-construction d'accéder aux aides financières allouées par l'Etat à la concrétisation de ce programme d'habitat.
Le ministre a fait part de la disponibilité de son secteur à accompagner la wilaya de Tissemsilt dans la concrétisation de son programme inhérent à l'éradication de l'habitat précaire et des bidonvilles.
M. Belaribi a, lors de sa visite, inspecté le chantier d'aménagement du centre-ville de Khemisti, ainsi que d'autres d'habitat, en cours de réalisation actuellement, notamment ceux affectés à la wilaya dans le cadre du programme complémentaire de développement.

APS

Batna

Retour en force des oiseaux migrateurs dans les zones humides

Les zones humides de la wilaya de Batna vivent un retour en force des oiseaux d'eau migrateurs à la faveur des précipitations enregistrées dans la région au début de l'année 2024, ont affirmé, mardi, des cadres du parc national de Belezma et de la Conservation des forêts.

Les conditions favorables créées dans les zones humides, au cours de l'année 2024, ont permis un «retour significatif» des oiseaux, en particulier les tadornes de Belon. (photo › D. R.)

La cheffe de la section de Batna du Réseau national d'observateurs ornithologues algériens, et responsable du service de la protection de la faune et de la flore du Parc national Belezma, Hind Samaï, a indiqué que «15 zones humides sur un total de 26 ont été visitées par 6.399 oiseaux d'eau répartis en 34 espèces, selon le dénombrement hivernal effectué en janvier 2024, contre 1.966 oiseaux d'eau décomptés en 2023». Les conditions favorables créées dans ces zones, au cours de l'année 2024, ont permis, selon Mme Samaï, un «retour significatif» des oiseaux, en particulier les tadornes de Belon (1.795 individus) et la sarcelle d'hiver (1.121), qui constituaient les deux espèces dominantes dans les différentes zones humides de Batna, dans le chott Gadaïne situé entre les communes d'Ain Yagout, de Lazrou et de Seriana, ainsi que dans la zone d'El Merdja, dans la commune de Boulhilet. «Ce qui est exceptionnel, cette année, c'est l'observation, pour la première fois depuis le début du dénombrement des oiseaux d'eau migrateurs dans la wilaya de Batna, d'une espèce dénommée Nette Rousse, canard de 53 à 58 cm de long avec une envergure de 84 à 88 cm», a-t-elle dit. Le chef du bureau des espèces protégées et des activités cynégétiques de la Conservation des forêts de Batna, et responsable régional du Réseau national des observateurs ornithologues algériens pour la région 3 du Nord-est algérien, Redouane Abdenabi, a également fait part de la présence, cette année, et pour la première fois, d'un oiseau connu sous le nom de Barge à queue noire, découvert en ce mois de mars lors d'une excursion de terrain en dehors de la période de dénombrement hivernal des oiseaux. Cet oiseau, repéré dans les zones humides de Boulhilat, est une espèce aquatique nichant en Europe centrale et figurant sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) car ses effectifs diminuent en raison, notamment, de la pollution de l'eau, a noté M. Abdenabi. «En tant qu'amoureux de la nature et des oiseaux, nous cherchons, non seulement à les décompter pendant la période hivernale, mais aussi à surveiller leur présence dans les zones humides tout au long de l'année, tout en observant, dans leurs rangs, les transformations générées par le changement climatique», a-t-il encore indiqué.
Cela permet, a-t-il ajouté, d'enrichir la base de données de la conservation des forêts et de suivre l'évolution des plans d'eau, du nombre d'oiseaux et des espèces annuellement attirées, et de réfléchir aux moyens de préserver leur biodiversité et de sensibiliser à leur importance pour l'équilibre écologique. ■

Ghardaïa

«Tikdourine», des friandises pour encourager les enfants à jeûner

Le mois sacré de Ramadhan est une opportunité pour les habitants de Ghardaïa pour revisiter le riche répertoire culinaire de la région, notamment en ce qui concerne la table du «F'tour» (rupture du jeûne) des enfants jeûneurs pour la première fois, qui souvent se soumettent à cette épreuve pour s'offrir des friandises locales, appelées «Tikdourine», au goût succulent et irrésistible.
Les enfants qui désirent vivre pleinement l'expérience du ramadhan en accomplissant le jeûne (quatrième pilier de l'islam), sont systématiquement choyés par leurs parents, en leur préparant une recette de friandises spécialement conçue pour les enfants qui jeûnent pour la première fois. Ce met typique de la gastronomie de la région de Ghardaïa dénommé «Takdourth» en Tamazight locale, «Tikdourine» au pluriel, qui a su résister aux changements des tendances et habitudes culinaires, refait surface avec force sur les tables, essentiellement quand la famille compte un enfant primo jeûneur. Cette friandise traditionnelle «Takdourth» est l'une des spécialités culinaires incontournables et la plus appréciée par les habitants des Ksour de la pentapole pour marquer le premier jeûne de leur enfant. Il s'agit d'un mélange de dattes de variété «Ghars» dénoyauté avec de la semoule légèrement grillée et «El Klila» (lait séché) et le tout imbibé de beurre naturel, avant que la ménagère ne façonne ce produit soigneusement sous forme de boulette.■

Tissemsilt

Belaribi valorise les efforts des autorités de la wilaya dans la prise en charge du dossier de l'habitat précaire

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi a valorisé les efforts des autorités de cette wilaya dans la prise en charge du dossier de l'habitat précaire. M. Belaribi a souligné, dans une déclaration à la presse à l'issue d'une visite de travail et d'inspection dans la wilaya, que «ces efforts se sont concrétisés par le récent relogement de familles qui vivaient dans des quartiers bidonvilles et précaires dans la ville de Tissemsilt».
Le ministre a déclaré que sa visite intervient pour informer les autorités locales d'un quota de 15.000 habitations rurales dont Tissemsilt a bénéficié sur instruction du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, lors d'une réunion du Conseil des ministres. Il a rappelé que le quota de la wilaya en ce mode d'habitat était de 3000 unités, ajoutant que la visite a été programmée pour évaluer l'avancement des travaux des différents chantiers relevant de son secteur, après celle effectuée le 26 septembre dernier. Par ailleurs, M. Belaribi a indiqué qu'en juillet prochain, sera distribué, à l'occasion de la fête de l'indépendance et de la jeunesse, «un nombre important» d'habitations dont a bénéficié la wilaya dans le cadre du programme complémentaire de développement.
Concernant les projets d'aménagement urbain dotés d'une enveloppe de 2,7 milliards de dinars, le ministre a affirmé que sur 62 opérations enregistrées, 9 opérations ont été réalisées, soulignant qu'il est prévu qu'une grande partie du restant des opérations sera finalisée avant la fin du premier semestre de l'année en cours. Au sujet du programme d'habitat dans la formule location-vente «AADL3», il a fait savoir qu'«une commission a été installée au niveau de son département ministériel et qu'elle étudie depuis huit mois ce dossier pour peaufiner tous les détails», affirmant «sa nécessaire concrétisation eu égard à la demande sur ce genre d'habitat part une importante catégorie de la société».
La visite du ministre dans la wilaya de Tissemsilt a été aussi marquée par l'inspection de chantiers de réalisation de logements de différentes formules et la pose de la première pierre de programmes d'habitat.■

A quoi rime la mission de la commission chargée de la mémoire ?

Un programme incitant à la valorisation du patrimoine documentaire universel (III)

Contrairement à la majorité des pays adjudicataires des offrandes de ce programme Onusien portant mémoire du monde auquel tous les pays prétendants peuvent, sans conditions d'éligibilité, ni celles de conformité, s'inscrire ou postuler sur un dogme déclaratif. L'option des termes de références et /ou une convention est déchu.

Dans la même optique, un intervenant du Chili avait cité l'exemple de la période de la dictature et tous les documents s'y rapportant (requêtes des tribunaux, témoignages des citoyens ...) . Un intervenant des Philippines avait fait état, quant à lui, de la révolution populaire de 1986 et de l'idéalisme qui en est ressorti, celui qui permet aujourd'hui de rassembler et d'éviter de commettre l'irréparable.

La question essentielle du débat était « que faire face à des souvenirs anciens, aux régimes, aux évènements qui n'ont pas été démocratiques ? », sachant par exemple que l'Allemagne de l'Est et celle de l'Ouest avaient des points du vues différents sur la Nazisme.

Le cas de la Lettonie est présenté, quant à lui, sous la forme d'une nation non violente, une nation chantante avec une mémoire ouverte. Le crédo de cet atelier était : « il n'y a jamais d'émotion de trop, c'est le pragmatisme qui est parfois dangereux ». Certains intervenants ont considéré que le document n'est que l'attribut d'un lieu (un monument), il n'est jamais détaché d'un contexte.

C- Dans l'Atelier sur « le statut formel du programme « Mémoire du Monde » (document établissant des standards, contributions des Etats membres de l'UNESCO, Contraintes légales », il a été question des instruments juridiques d'ancrage éventuels du Programme « Mémoire du monde ». Celui-ci n'ayant touché, jusque-là, que les professionnels (Archives, Bibliothèques). Il ne s'est pas étendu aux autres sphères, notamment diplomatiques. Les archivistes et les bibliothécaires ne sont pas spécialement portés sur l'histoire et mais liés par la chaine documentaire, à la mémoire. Le Programme « Mémoire du monde » n'a pas de base permanente et cherche un ancrage dans le dispositif des instruments juridiques de l'UNESCO. Des différentes possibilités, la solution de la « Convention » et de la « Recommandation» avaient été exclues, en raison de leur caractère contraignant et de la nécessité de la ratification. Il restait la solution de la « Déclaration » ou de la « Charte ». Il a été préconisé un plus grand engagement des gouvernements : la démarche pouvant se concevoir, dans une première étape, par une consultation des pays sur l'héritage documentaire (2 à 4 ans) et par une mise en synergie du Programme avec les différents secteurs d'activités de l'UNESC0 (droit de l'homme, sciences et techniques...). D- Sur le thème « Porteurs de la mémoire, l'histoire oubliée, la mémoire perdue », trois sujets avaient été traités : « Mémoire collective et perception du passé, modèles universels, expérience particulière », « La mémoire du passé dans le monde contemporain : mémoire en dépit de la destruction, les formes de présentation de la mémoire sociale » et« Les traces tangibles du passé ».

Il a été fait état, d'abord, d'un point de vue de la psychologie clinique, de la conscience dite publique, de la violence de masse et du dialogue, dans la perspective des changements culturels rapides et des nouveaux mondialisés. Il a été souligné que la mémoire protège les individus et les collectivités en dehors des structures de l'Etat, considérant que la mémoire rejette la construction automatique de l'histoire. Il a été suggéré l'ouverture des accès au passé et à ses profondeurs. Le cas de la Chine et de l'Inde étant illustratif, dans le sens où ces deux pays ont un passé et un futur ouverts.

Valorisation du patrimoine documentaire. (Photo : D.R)

L'objectif de la mémoire étant la mémoire. Même les nazis investissent dans la mémoire (exemple du musée de l'holocauste de Los Angeles). L'histoire n'est pas le dépositaire de la mémoire. Elle peut faire, par exemple, du génocide, un paradigme de la nécessite du sacrifice. Dans la tradition orale, ce risque est amoindrie sinon absent ; l'histoire est racontée et contée oralement (il n'y a ni fiction, ni mise en scène). C'est le charisme de l'orateur, le contenu du message, le rôle du conteur qui sont déterminants. Une différence avec la lecture d'un professeur à l'école. L'école sépare l'effet rationnel de l'effet émotionnel (exemple des scripts médiévaux). S'agissant de la valeur des documents, la question de la valeur spécifique des archives a été posée (documents strictement professionnels à lister dans des registres). Quelle est la partie de l'archive qu'il faut restaurer (comme les monuments), considérant que les archives sont dispersées un peu partout dans le monde ? Quelle est la part de l'archive publique et de l'archive privée ? « La mémoire est un processus et non un objet ». Les archives ne sont pas fossiles, les registres doivent donc nécessairement être revisités. Le patrimoine documentaire a besoin aujourd'hui d'un héritier qui le cultive. Une appropriation d'une archive par un groupe ne remet pas en cause l'intégrité de cette archive. Il faut attribuer une valeur aux archives et l'archiviste doit être considéré comme un auteur. L'intervenant de l'Inde considérait que « la mémoire n'est pas dans la partition mais dans l'écriture » alors que celui du Sénégal soulignait que « chez les occidentaux c'est l'oubli qui est érigé en vertu, alors que chez les africains c'est le souvenir qui est érigé en vertu ». Pour Dérida « l'archive est un acte politique. Il n'y a pas de valeur et de sens sans autorité qui donne la signification aux valeurs ». Dans l'optique politique et mémoire, il s'est posé la question du regard différent porté sur le passé. Dans la sphère occidentale, c'est le futur qui est ouvert. Il y a toujours une version officielle du passé, impulsée par une autorité (politique, religieuse...). Comment réaliser la liaison entre l'émotion et la relation au passé. L'héritage oral semble être plus près de l'émotion que l'histoire écrite. Il est demandé à l'Europe de redécouvrir son oralité, c'est-à-dire son histoire perdue. Pour l'intervenant du Mali, « le passé existe indépendamment de l'écriture et de la tradition orale ». Ecriture et tradition orale ne sont que les moyens de transmission. La tradition orale apporte plus d'informations. Pour construire la mémoire collective il faut rassembler les points de vue différents. Par exemple, les noms des indésirables (ex. condamnés, déportés, effacés de l'histoire). L'information ne doit pas être fossilisée, il faut dépasser la forme (le grossissement, la rancœur).

E - Sur le thème « La mémoire pour l'avenir », trois sujets avaient été présentés :« La Bibliothèque numérique mondiale », « L'expérience du projet European » et « La jeunesse et le passé : les valeurs et le savoir d'importance pour les générations futures ». Une présentation a été faite de la Bibliothèque numérique (Wold digital library) qui regroupe jusque-là 116 partenaires et 68 pays (site : www.Wol.org), et de la Bibliothèque Europeana, conçue dans une perspective européenne, de consolidation de la cohésion sociale à travers la culture numérique, qui va au-delà de l'information pour naviguer sur les catalogue, en reliant les substances et enfin les sociétés. Les deux programmes, l'un mondial et l'autre européen font partie de deux philosophies différentes. Une question d'importance a été soulevée par les intervenants africains : « Quelle est la part du contenu africain dans la bibliothèque numérique ? ». La réponse était que l'Afrique constituait un chalenge et qu'il fallait développer les partenariats nécessaires. Il est demandé aux pays d'avoir des infrastructures seulement, le reste (équipement, formation) est gratuit. Pour le Programme Europeana, il est suggéré d'investir dans le réseau de la Francophonie numérique (sommet de la Francophonie à Québec avec 16 pays du Maghreb, d'Afrique et d'Europe : axe principal : la presse écrite, les trésors nationaux de chaque pays).

F- L'Atelier « Comment transmettre le passé dans l'avenir ? L'histoire et les nouvelles générations », a traité des problèmes de la jeunesse dans leur relation au passé. Comment enseigner, aujourd'hui, l'histoire aux jeunes dans ce contexte de fracture générationnelle et de mutations rapides ? Les difficultés de la transmission, les sentiments de repli et l'usage d'internet sont paradoxaux. L'enseignement ne répond plus à la quête d'identité. La mémoire est différente de l'histoire. Les œuvres d'art, les découvertes scientifiques parlent mieux aux jeunes.

Les jeunes sont cloitrés dans leur quartier et assignés à un lieu d'origine. L'école a l'obligation de devenir un lieu de culture. La question de l'heure, comment transmettre le passé dans le futur et le présent dans l'avenir ? A quoi sert l'histoire ? Est-ce qu'elle fait partie de la culture ? L'histoire est un ensemble de dates et de noms et non une culture. « L'histoire est une culture et non une discipline scientifique ». Une importante tension existe entre l'histoire et la mémoire. La mémoire collective (individus + communautés) mémorise les choses que nous voulons (agréables). L'histoire victimaire, elle sert aussi à punir. L'histoire a des aspects arbitraires alors que le musée non, il assure la transmission du passé aux générations futures. L'intervenant de Thaïlande avait déclaré que « la mémoire c'est plus que le document et que les archives ». Il faut inclure dans cette mémoire du monde les sociétés qui ne dépendent pas de la littérature et des archives écrites. Nous savons que chaque nation à un intérêt, mais comment concilier tout cela ? Comment parler aux jeunes ? Par exemple, les jeunes polonais d'aujourd'hui, n'ont pas de défi contre l'ancien. Le défi c'est la vie dans la société d'aujourd'hui, la démocratie, la multitude des cultures, le dialogue et les technologies modernes.

Conclusion

Comme la convention et le conformisme sont foncièrement exclus, La rencontre a été clôturée par la lecture d'une déclaration et des recommandations, soumis à l'avis des participants. Donc, aucune formalité au préalable n'est établie pour en profiter de l'inscription du patrimoine à l'appréciation des pairs ! Au même titre que la liste du patrimoine mondial, le Registre de la mémoire du monde est un label de rappel de la mémoire. Beaucoup de pays ont inscrits sur ce Registre de la Mémoire du monde, des documents d'importance, pour porter à la connaissance de l'humanité de hauts faits des nations ou pour rappeler le souvenir d'un évènement marquant à partager avec le monde. Nous citerons par exemple l'inscription de la Déclaration des droits de l'homme et l'appel du 18 juin 1940 par la France où la Mémoire du canal de Suez par l'Egypte. Pour l'Algérie : nous aurions bien vu l'inscription la bataille de lalla Fatma N'Soumer, la résistance de el Amir Abdelkader, la révolution de cheick el Mokrani, des événements du 08 Mai 1945, le lieu historique et les documents du congrès de la Soummam, la déclaration du 1er novembre 1954, les documents des accords d'Evian ,,,etc sont autant des éléments liés aux questions mémorielles nationales que Nul ne pourra contester . En dehors de l'enjeu politique, l'Acte est réputé pragmatique et la balle est dans le camp des Professionnels. De moult événements et de lieux historiques justifiés dont les enseignements peuvent être tirés au profit du savoir patrimonial et des futures générations. Comment convaincre les jeunes aujourd'hui et interpeller les instances onusiennes y compris les Experts ? il suffit de présenter la traçabilité des événements par des documents et reproduire par des visites guidées au profit des spécialistes de la question, des formats imprimés et numériques de conviction, chapeauté par un panel professionnel dont l'acquisition du droit serait opérée par grappe et step by step. Pour l'Algérie, l'examen est lumineux !

A suivre...

Nadir Hama-Dpgs en Management des Projets

Industrie cinématographique

Mme Mouloudji présente le texte de loi devant la commission compétente de l'APN

La ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a poursuivi, mardi, sa présentation du projet de loi sur l'industrie cinématographique devant la Commission de la culture, de la communication, de la jeunesse et du tourisme du Conseil de la nation, affirmant l'importance de cette loi en tant que «projet national visant à promouvoir le septième art» en Algérie.

Lors d'une séance plénière présidée par le président du Conseil de la nation, Salah Goudjil, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar, Mme Mouloudji a présenté un exposé exhaustif sur ce texte de loi qui a été adopté par l'Assemblée populaire nationale (APN) le 4 mars dernier.

M.Goudjil a souligné que «ce texte de loi concerne non seulement le cinéma, mais aussi la culture d'un Etat, et l'importance de la culture en général en tant que responsabilité qui renforce la culture du citoyen.

Aussi, l'examen de ce texte et son enrichissement par des observations et des propositions importantes confirment que la question de la culture revêt une grande importance et présente de nombreuses dimensions qui se manifestent dans le présent et l'avenir».

De son côté, Mme Mouloudji a indiqué que le texte de cette loi «traduit l'engagement du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en faveur du développement de l'industrie cinématographique en offrant des incitations et des mesures attrayantes pour les producteurs», ajoutant que cette loi vise également à «créer des conditions favorables et efficaces pour le lancement d'une véritable industrie cinématographique basée sur la stimulation de l'investissement et la libération des initiatives».

Elle a également souligné l'importance de cette loi qui «constitue la base pour encadrer les procédures liées à l'industrie cinématographique dans tous ses domaines, et qu'elle constitue également un projet national d'une importance capitale pour la promotion du cinéma pour retrouver son rayonnement».

Le texte de cette loi, selon Mme Mouloudji, comporte des dispositions qui stipulent le caractère industriel du cinéma et ce «dans le cadre de la nouvelle approche économique de la culture qui repose sur le développement et la promotion des industries culturelles en attirant des capitaux dans ce domaine, lesquels contribuent à leur tour à la création d'emplois».

De plus, il»"s'aligne sur les objectifs ultimes de la politique générale de l'Etat sur le plan économique et incite à encourager l'investissement dans divers secteurs vitaux, dont les industries culturelles et en premier lieu l'industrie cinématographique».

Ce texte de loi vise également à «établir un cadre juridique adéquat pour régir l'exercice des activités de production et de services liées à l'industrie cinématographique», étant le fruit d'une «série de sessions régionales ayant abouti à des sessions nationales sur l'industrie cinématographique organisées par le secteur de la Culture et des Arts au cours de l'année écoulée».

La ministre a passé en revue les 88 articles contenus dans ce projet de loi ainsi que les différents chapitres consacrés à l'organisation et à la gestion de ce domaine, dont la création d'une commission de médiation et d'éthique de l'activité cinématographique sous la tutelle du ministre chargé de la Culture. Cette commission sera chargée d'élaborer une charte d'éthique des activités cinématographiques, de veiller à son respect et de mener des médiations entre les professionnels en cas de litiges liés à l'exercice de l'activité.

Répondant aux questions des membres du Conseil de la nation, la représentante du Gouvernement a affirmé que l'objectif de ce projet de loi était de «traduire la volonté du président de la République et son souci de relancer et de développer une industrie cinématographique forte et pionnière», ajoutant que l'approche proposée se distingue par sa dimension économique, puisque le cinéma «est appelé à se transformer en une véritable industrie contribuant de manière directe au développement économique national».

«Cette approche ne saurait être réalisée sans un climat favorable au soutien de cette industrie, à travers la simplification des procédures administratives, l'encouragement de l'investissement et le contrôle des mécanismes de soutien public sur la base de la transparence», a-t-elle soutenu.

Elle a également souligné que ce texte de loi vient compléter le décret présidentiel n 23-376 du 22 octobre 2023 portant statut de l'artiste et fixant les droits et les obligations de l'artiste.

S'agissant de la formation et de l'accompagnement des jeunes dans le domaine des startups, la ministre a expliqué que ce volet «se concrétise avec l'ouverture de la voie aux jeunes souhaitant se lancer dans l'industrie du cinéma et la proposition des opportunités aux talents pour les développer et les forger, en assurant tous les supports nécessaires à l'instar des instituts d'enseignement supérieur, des établissements de formation spécialisés et des formations», soulignant que «la prochaine année universitaire verra l'admission de la première promotion à l'Institut national supérieur du cinéma, le premier du genre en Algérie».

La Commission de la culture, de la communication, de la jeunesse et du tourisme du Conseil de la nation s'attelle actuellement à l'élaboration de son rapport complémentaire sur le texte de loi qui sera présenté aux sénateurs lors d'une séance plénière consacrée au vote sur ledit texte, prévue le 2 avril prochain.

R.C

13e Festival chaâbi

Concert animé par les lauréats de la 12e édition

Un concert de chant chaâbi baptisé, «Spectacle des lauréats», animé par les couronnés du 12e Festival culturel national de la chanson chaâbie, a été organisé mardi soir à Alger, en avant goût à la compétition de la 13e édition de cet événement prévu du 28 au 31 mars.

Accueilli à l'Auditorium du palais de la Culture Moufdi-Zakaria à Kouba, où la 13e édition de ce festival annuel célébrant la chanson populaire a élu domicile, le concert a réuni les quatre premiers lauréats dans l'ordre croissant des distinctions, Fayçal Boukhtache de Tiaret, Amir Delmi d'Alger, Rabah Nouss de Bejaïa et Ibtihel Ghofrane Bouache de Cherchell, distinguée du prix du Jury.

Devant un public relativement nombreux, les trois ténors et la soprano, ainsi que Nacer Mokdad, une des grandes et anciennes figures encore en exercice, de la scène chaâbie et invité de marque de la soirée, ont été soutenus par un orchestre composé de six instrumentistes chevronnés, dont la virtuose de l'Oud, Saliha Ould Moussa, dirigés d'une main de maître par El Hadi El Anka au piano.

De célèbres pièces ont été rendues avec des voix encore plus étoffées, par les artistes à l'affiche, reprises du grand répertoire chaâbi qui a marqué les époques grâce au charisme artistique des Cheikhs, immortels du genre, à l'instar d'El Hadj M'Hamed El Anka, Cheikh El Hasnaoui, El Hachemi Guerouabi, Boudjemaa El Ankis, Mohamed El Badji, Amar Ezzahi, ou encore Aziouz Raïs.

Ces pièces qui continuent de voyager à travers le temps, ont été entonnées par les élus au podium en 2023, à l'instar de, «Aâlik bel hana wed'damane», «Wahdani Gharib», «In kounta âachiq», «Ya qalbi khalli el hal» «Nari ou qarah'ti», «Ya bechari», «Arwah arwah», «Then'ghidh'iyi», «Qalbi yahwa», «Ret âïni» et «Tiba ya sam'âïn». Dans une ambiance conviviale, le public, qui a longtemps applaudi les prestataires- Nacer Mokdad en particulier qui a su relancer l'engouement-, a activement participé à la réussite de ce spectacle "annonciateur d'une compétition de grande qualité", de l'avis d'un spectateur, adepte du chaâbi.

17 candidats sélectionnés des différentes wilayas du pays dont plusieurs voix féminines prendront part au 13e Festival culturel national de la chanson chaâbie.

Le jury de cette édition, présidé par l'artiste Mustapha Bouafia, décernera quatre distinctions dotées de récompenses financières d'une valeur de, 300.000 DA pour le premier prix, 150.000 DA pour le deuxième, 100.000 DA pour le troisième et 50.000 DA pour le prix spécial du Jury.

Chacun des quatre lauréats se verra offrir également, un Mandole, "instrument du Cheikh", en guise d'encouragement et de cadeau honorifique. Lors de la 13e édition de ce festival, des hommages aux grands artistes Kamel Boureddib et Abderrahmane El-Kobbi seront rendus, pour leur «précieuse contribution» à la préservation de la chanson chaâbi et le patrimoine culturel authentique quelle représente.

En marge de la compétition de ce festival, fondé en 2006, les organisateurs ont prévu la tenue d'ateliers de formation à la Villa "Dar-Abdeltif", qui porteront sur les textes et l'histoire de la chanson chaâbie et seront encadrés par des enseignants spécialisés dans ce genre de musique populaire inspiré du Melhoun.

Par ailleurs et sur le plan académique, des interventions sur le patrimoine du Melhoun algérien et ses chantres, ainsi que sur l'histoire de la chanson chaâbi, seront au programme de ce festival, qui prévoit également la publication d'un recueil qui regroupera les poèmes interprétés par les candidats.

R.C.

Tournoi «Afrique-Océanie» de lutte

Huit athlètes algériens aux JO de Paris

→Huit athlètes algériens, cinq en lutte gréco-romaine, un athlète en lutte libre et deux en lutte féminine, ont composé leur billet pour les Jeux olympiques 2024 de Paris, à l'issue de la troisième et dernière journée du tournoi «Afrique-Océanie» organisé à Alexandrie en Egypte (21-24 mars).

Belle moisson des Algériens. (Photo › D. R.)

Cela n'arrive pas souvent, mais ça arrive avec tous les honneurs d'une discipline qui se veut dynamique et surtout représentative d'une nation qui ne cesse de tout mettre en œuvre pour que ces disciplines ne se sentent pas isolées, oubliées et ne remontent à la surface que lorsqu'un événement les pousses vers les meilleurs espaces médiatique, voir vers l'actualité du moment.

Une qualification pour se relancer. Et bien, cette fois-ci ce n'est pas du football dont il s'agit, mais de lutte. Un moment qui marquera une participation hautement méritée et qui donnera forcément du tonus pour confirmer cette qualification parmi les grandes figures de l'athlétisme du monde lors des Jeux olympiques 2024 de Paris. Ce qui est surprenant, et surtout encourageants, c'est ce pronostic du Secrétaire général du Comité olympique et sportif algérien, Khireddine Barbari, déclarait en août 2023 qu'il misait sur huit athlètes pour remporter des médailles lors des Jeux olympiques JO-2024 à Paris (26 juillet - 11 août). Coup de chapeau, le compte est bon ! Ils seront parmi les 10 500 athlètes qui animeront ces JO de Paris, l'emblème national y sera grâce à ce formidable travail de préparation qui a fini par donner ses fruits.

Il faut tout de même signaler que lors de cette pénultième journée du tournoi Afrique-Océanie, qualificatif aux Jeux olympiques de Paris, un seul athlète en lutte libre s'est qualifié en l'occurrence l'Algérien Fateh Benfardjallah, dans la catégorie des 86 kg, c'est son deuxième rendez-vous olympique après celui de Tokyo 2021 où la lutte libre algérienne avait placé quatre athlètes dans la liste des qualifiés. Qui sont ces élus aux JO ? L'Agence algérienne livre les premières fiches techniques. En lutte gréco-romaine, la sélection algérienne a fait mieux qu'à Tokyo avec cinq qualifiés, un exploit pour les athlètes de cette spécialité qui a toujours été le digne représentant de la lutte algérienne. Il s'agit de Sid Azara Bachir (87 Kg) qui signe sa troisième participation après les JO 2016 de Rio et Tokyo 2021 et Abdelkrim Fergat (60 kg) qui enregistre sa deuxième participation après les JO de Tokyo. Les lutteurs Abdelkrim Ouakali (77 kg), Ishak Ghaiou (67 kg) et Hamza Haloui 130 kg) vont découvrir pour la première fois le rendez-vous olympique. Chez les dames, la lutte algérienne a réussi à qualifier deux lutteuses au tournoi «Afrique-Océanie», Doudou Ibtissem (50 Kg) et Fouzia Chaimaa Aouissi (57 kg), un exploit historique pour les lutteuses algériennes qui méritent leur présence au rendez-vous de Paris.

En résumé, plus de plus de cent-soixante-dix athlètes (75 en lutte libre, 42 en lutte gréco-romaine et 56 en lutte féminine), représentant 29 pays dont l'Algérie ont pris part au tournoi Afrique-Océanie". La sélection algérienne a été représentée par un total de 16 athlètes (6 en lutte gréco-romaine, 6 en lutte libre et 4 en lutte féminine), sous la conduite des entraîneurs Maazouz Bendjedaa et Messaoud Zeghdane. Outre l'Algérie, la compétition a enregistré la participation de 21 pays africains : Egypte (pays organisateur), Tunisie, Maroc, Nigeria, Guinée-Bissau, Namibie, Sénégal, Cameroun, Madagascar, Maurice, Sierra Leone, Afrique du Sud, Cap Vert, Angola, Kenya, Burundi, Bénin, Guinée, Comores, Côte d'Ivoire et Soudan. Quant aux représentants de l'Océanie, ils étaient au nombre de sept : Australie, Nouvelle-Zélande, Samoa, Etats de Micronésie, Guam, Nauru et Palaos.

Synthèse H. Hichem

Tournoi de la presse Futsal-2024

L'équipe de l'APS défiera Al-Ikhbariya en 8es de finale

→L'équipe de l'APS défiera, jeudi soir (22h15), à la salle Harcha Hacène (Alger), son homologue du groupe Al-Ikhbariya, en 8es de finale du tour du tournoi Futsal de la presse nationale, initié par l'Organisation nationale des journalistes sportifs algériens, avec le «naming», de l'Union nationale des entrepreneurs publics.

L'équipe de l'APS s'était qualifiée aux 8es de finale, avec les trois autres meilleures équipes classées en 3e position des six groupes du tournoi qui a regroupé 24 équipes de différentes organes de presse, à l'occasion de 3e édition dédiée à la mémoire des journalistes algériens décédés récemment et à ceux tombés en martyrs à Ghaza suite aux frappes aériennes et les opérations terrestres des forces d'occupation sionistes.

En effet, les coéquipiers du joueur Belghit avaient bouclé le 1er tour, à la 3e place avec 3 points, devancés par les équipes de la Radio nationale (2), avec 9 pts et Al Ayem News (6 pts). Par contre Akhbar Al Watan, dernier avec zéro point, est éliminé.

Dans son groupe D, l'APS avait fait sensation lors de son premier match contre Akhbar Al Watan (16-1), le score le plus lourd enregistré durant les trois tournois, avant de s'incliner face respectivement à Al Ayem News (4-3) et la Radio nationale (2) sur le score de 4-2.

Dans les autres matchs des 8es de finale, le détenteur du trophée, Canal Algérie affronte Echourouk News (jeudi 00h10) et El Heddaf en découdra avec la Radio nationale (2) dans la même soirée à 23h15.

Le tournoi Futsal de la presse nationale qui a débuté le 13 mars à la Coupole de l'Office du complexe olympique Mohamed-Boudiaf d'Alger, a permis la qualification des deux premières équipes de chacun des six groupes aux 8es de finale en plus des quatre meilleures équipes, classées 3es dans l'ensemble des groupes.

En plus de la contribution de l'Office du complexe olympique "Mohamed Boudiaf", le tournoi enregistre la contribution de la fédération algérienne de football et du Comité olympique et sportif algérien, Al Rayane Healthcare.

Pour rappel, les rencontres du tournoi se jouent selon la réglementation en vigueur avec deux mi-temps de 20 minutes chacune, et sont dirigées par des arbitres de la FAF.

Programme des 8es de finales prévues à la salle Harcha :

Joués hier soir:
DZ Match - Ennahar Tv
Radio nationale (2) - AL24 News

Jeudi 28 mars 2024 :
22h15 : Al-Ikhbariya - APS
23h15 : El Heddaf - Radio nationale (1)
00h15 : Echourouk News - Canal Algérie

Vendredi 29 mars 2024 :
22h15 : EPTV 2 - Télévision (4)
23h15 : DZ Tube - El Hayet Tv
00h10 : Télévision (9) - Al Ayem News

Coupe de la Confédération

L'Algérien Mustapha Ghorbal pour officier Zamalek - Moderne Future

→L'arbitre international algérien Mustapha Ghorbal a été désigné par la Confédération africaine de football pour officier le quart de finale retour de la Coupe Confédération prévu le dimanche 7 avril prochain au Caire, entre les deux représentants égyptiens, le Zamalek et Modern Future FC.

Ghorbal sera assisté de ses compatriotes Mokrane Gourari et Abbes Akram Zerhouni, respectivement comme premier et deuxième assistant, alors que Lahlou Benbraham sera chargé de la VAR (assistance vidéo à l'arbitrage).

Le cinquième referee algérien concerné par ce match est Youcef Gamouh, qui fera office de quatrième arbitre.

Pour sa part, l'arbitre internationale algérienne Ghada Mahat a été désignée pour diriger le match du 4e et dernier tour des éliminatoires féminines des Jeux olympiques Paris 2024, qui opposera le Nigéria à l'Afrique du Sud, le 5 avril 2024 à Abiola.

Elle sera assistée dans sa tâche par Asma Feriel Ouahiba dans le rôle de première assistante, et par Lamia Athmane en tant que 4e arbitre, alors que la mauritanienne Meriem Chedad complète l'équipe d'arbitrage.

Ligue 2

USM Annaba - O Magrane renvoyé au 5 avril

→Le match USM Annaba - O. Magrane, comptant pour la 20e journée du championnat de Ligue 2 groupe Centre-Est, initialement décalé au 2 avril prochain, a été renvoyé au 5 avril, a indiqué mardi la Ligue nationale de football amateur (LNFA).

Pour rappel, les rencontres de la 20e journée de Ligue 2 amateur dans les groupes Centre-Est et Centre-Ouest se sont disputées samedi dernier.

Dans le groupe Centre-Ouest, l'ES Mostaganem est leader avec 47 points et dans le groupe Centre-Est, l'Olympique Akbou trône en tête du classement avec 51 points.

EN DEUX MOTS

Championnat de Ligue 2 : La 22ème journée reportée au 14 avril

La 22ème journée du championnat de Ligue 2, programmée initialement le 7 avril, a été décalée au 14 avril prochain, a indiqué la Ligue nationale de football amateur mardi. Quant à la 21ème journée, elle se déroulera à ses dates initiales (samedi 30 mars, mercredi 3 avril et dimanche 14 avril 2024), précise l'instance chargée de la gestion de la compétition sur son site officiel. D'autre part, le match en retard de la mise à jour de la 20e journée, USM Annaba – O. Magrane aura lieu le mardi 2 avril à 15h. D'autre part, trois rencontres de la 21e journée ont été décalées aux 3 et 14 avril prochain. Le match MO Constantine– Olympique Akbou se jouera le 3 avril à 15h tout comme la rencontre NA Hussein–dey– ES Mostaganem comptant pour la mise à jour de la 21e journée du groupe Centre–Ouest.

Enfin, la rencontre JS Bordj Menael–USM Annaba est programmée le dimanche14 avril à 15h. Pour rappel, l'Olympique Akbou (51 pts) et l'ES Mostaganem (47 pts) trônent respectivement en tête des groupes Centre–Est et Centre–Ouest de Ligue 2.

NR

Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.
Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse. 1, rue Bachir Attar, Place du 1er-Mai - Alger.
Tél. : 020.06.45.89
Fax : 020.06.45.41
Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1 . 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.
Membres fondateurs :
Gérant, directeur de la publication: **Abdelwahab Djakoune**.
Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki**
Composition **PAO** *La Nouvelle République* Impression Alger : **SIMPRAL**
Tirage : **2500** exemplaires
16 - Pages
Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**.
Diffusion centre : **SEDICOM**. Ouest : **SPDO**. Est : ***El Khabar***. Sud : **Trag diffusion** Publicité : *La Nouvelle République*, Maison de la Presse. Tél. : 020.06.42.04
Fax : 020.06.45.41 E-mail : lnr98redaction@yahoo.fr/E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr

"Pour votre Publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité"

Agence L'ANEP 01,
Avenue Pasteur - Alger. Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42 Fax: 020.05.11.48/020.05.13.45 020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40
Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

LA NR
LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE
sport

en direct
Tournoi «Afrique-Océanie» de lutte
Huit athlètes algériens aux JO de Paris

le match à suivre
Coupe de la Confédération
L'Algérien Mustapha Ghorbal pour officier Zamalek - Moderne Future

football
Ligue 2
La 22e journée reportée au 14 avril

FIFA Series-2024 : Algérie 3 - Afrique du Sud 3

Un nul et des frayeurs

Coupable de grosses largesses défensives, l'Algérie s'en sort à bon compte face à une équipe sud-africaine qui avait fait ses preuves lors de la dernière coupe d'Afrique des Nations qui s'est déroulée en Côte d'ivoire. Deux fois menée au score pour revenir à la marque ensuite.

L'Algérie s'en sort à bon compte. (Photo › D. R.)

Vladimir Petkovic, le sélectionneur des Fennecs, ne souhaite surtout pas goûter à sa première défaite sur son terrain et devant son public venu en force pour un duel qui vaut la peine de faire le déplacement malgré le froid et la pluie ce mardi en match amical du tournoi FIFA Series-2024 au Stade Nelson Mandela de Baraki.
Comme à la première sortie face à la Bolivie (3-2), la défense algérienne semble ne pas avoir retenu la leçon puisqu'elle ne parvenait pas à faire barrage aux balles qui sifflaient des angles, mettant à maintes reprises en danger le gardien Zeghba. Les Bafana Bafana trouvaient facilement le chemin pour secouer à quelques minutes du coup d'envoi la barre transversale. Un avertissement pour les Verts qui sentaient déjà le piège en se laissant enrhumer par des actions souvent hasardeuses qui les faisaient tousser, tantôt en défense et au milieu de terrain, mais ce style de jeu portait fruit à la 21' après une remontée de balle, Brahimi trouvait Benzia, qui ouvrait le score avec adresse (1-0, 21e). Piqués par ce but alors qu'ils dominaient, les Sud-africains développent une stratégie qui perturba les Fennecs qui se sont laissé bercer par ce premier but jusqu'à ce que Themba Zwane en profite pour égaliser suite à une perte de balle de Brahimi (1-1, 34e). Prenant goût et décelant vite les failles défensives des Algériens, le milieu offensif de Mamelodi Sundowns s'offrait un doublé avant la pause sur le flanc gauche d'une défense décousue (1-2, 45e+5)…

Le joli but de Benzia

En seconde mi-temps, Petkovic fait rentrer Amoura à la place de Kendouci alors que Zerrouki remplace Bentaleb, et ce, pour espérer obtenir un équilibre meilleur. C'est le bon choix puisque Brahimi, qui ne laisse personne lui piquer la balle, exploitait une très mauvaise relance du gardien pour inscrire le but égalisateur (2-2, 53e). On ne se repose pas encore mieux en ne lâchant rien. La machine africaine reprend de plus belle jusqu'à faire nettoyer une troisième fois les filets des Algériens. Les hommes de Petkovic donnent alors l'impression de craquer. Ils poussent la balle avec essoufflement le cuir tout en créant quelques étincelles qui froissent la défense adversaire. A la 70e minute, c'est Yassine Benzia, le milieu offensif de Qarabag, qui capta la balle venant du flanc gauche, enchaînant un superbe ciseau acrobatique et donne cette égalisation qui réveillera les tribunes (3-3, 70e). Ce sera son 3e but.

En résumé

Les Verts poussaient pour arracher la victoire, comme vendredi, mais la précipitation faisait défaut dans le dernier souffle à l'image de Kendouci puis Bakrar, qui ratait face au gardien la balle de match, avant un ultime centre rasant de Hadj Moussa que Benrahma manquait de reprendre pour quelques centimètres. A défaut de certitudes, en défense notamment, les supporters algériens auront eu droit à du spectacle avant de se projeter sur les éliminatoires de la Coupe du Monde 2026 en juin. L'arbitre tunisien siffle la fin d'une rencontre, ou le suspense était plus présent tout au long de cette rencontre qui alerte le sélectionneur national sur les erreurs à répétition, notamment en défense qui demande une meilleure révision. Il s'agit d'un match amical avec certes son cachet, mais des erreurs peuvent subvenir lors les rencontres officielles, ou rien n'est permis si l'on veut faire mieux que Belmadi qui n'a perdu aucun match amical depuis 2018.

H. Hichem

Bein sports 1 : WTA de Miami à 20h
Bein sports 2 : Manchester United - Liverpool à 21h15

La Der — GCM : L'accession s'éloigne, la tête déjà dans la saison du centenaire du club

Le GC Mascara devra encore patienter pour faire son retour parmi l'élite algérienne de football, un palier où il n'a plus évolué depuis la saison 2004-2005 et où il compte un titre de champion gagné en 1984.
Le "Ghali" a pratiquement mis une croix sur l'accession en Ligue 1 cette saison, après avoir vendangé ses dernières chances dans la course après sa défaite, le week-end dernier, sur le terrain de l'ASM Oran (2-0) pour le compte de la 20e journée de la Ligue 2 (Gr. Centre-ouest).
Cette défaite, durement ressentie dans les milieux du club, a incité sa direction à songer déjà à la saison prochaine, avec l'espoir de réessayer une nouvelle tentative qu'elle espère être la bonne, d'autant que l'exercice à venir coïncidera avec le centenaire du club phare de la ville de l'Emir Abdelkader, fondé en 1925.
Troisièmes au classement du groupe Centre-ouest avec 36 points, les Vert et Blanc sont désormais distancés de 11 unités par le leader du groupe, l'ES Mostaganem, qui en compte 47, sachant que seul le premier accède dans la cour des grands en fin d'exercice.
Malgré cette déception, le président du GCM, Rachid Ait Idir, s'est dit satisfait du parcours réalisé par son équipe jusque-là, lui qui avait pris en mains ses destinées peu avant le début de cet exercice, au moment où elle accusait un grand retard en matière de préparation d'intersaison.
Il a rappelé, à ce propos, que le "Ghali" avait évité de justesse la relégation au cours de l'exercice passé, durant lequel il avait connu énormément de problèmes, ayant failli l'envoyer au troisième palier.
"Nous continuons à jouer à fond, tout en respectant l'éthique sportive.
L'équipe n'a pas préparé cette saison dans les meilleures conditions possibles, et le fait de se retrouver en haut du tableau est déjà une source de satisfaction pour nous", se félicite le premier responsable de la formation de l'Ouest du pays.
Ce dernier a reconnu, néanmoins, qu'il avait cru à l'accession, en ne lésinant pas sur les moyens pour renforcer son effectif lors du mercato hivernal en engageant cinq nouveaux joueurs, devenus tous des titulaires au sein du onze de l'entraineur Mohamed Benchouia.